

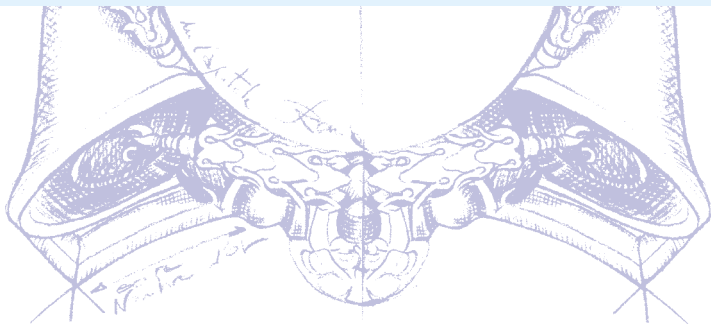
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL  
D'ALSACE ET DE LORRAINE • BANQUE

# RAPPORT ET BILAN 2005



134<sup>e</sup> EXERCICE





## ■ **Présentation**

---

■ Conseil d'Administration	3
■ Les chiffres clés	4
■ Ordre du jour	5

---

## ■ **Rapport de gestion**

---

■ Rapport de gestion 2005	6/21
---------------------------	------

---

## ■ **Renseignements financiers: comptes consolidés normes IFRS**

---

■ Rapport des Commissaires aux Comptes	24/25
■ Bilan	26/27
■ Résultat	28
■ Tableau de flux de trésorerie	29
■ Tableau de variation des capitaux propres	30
■ Annexe	31/51

---

## ■ **Renseignements financiers: comptes sociaux**

---

■ Rapport des Commissaires aux Comptes	54/55
■ Bilan	56/57
■ Résultat	58
■ Annexe	59/77
■ Inventaire des valeurs mobilières	78/79
■ Résolutions	80/81

---

## ■ **Rapport du Président du Conseil d'Administration**

---

(Article L 225-235 du Code du Commerce)

II/X

## Conseil d'Administration

---

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2005

- **M. Antoine COUTIERE** Président du Conseil d'Administration
- **CREDIT FONCIER DE FRANCE** représenté par **M. Bernard PAGES**
- **SOCIETE D'ASSURANCE DE PREVOYANCE ET DE CAPITALISATION-ESCA** représentée par **M. Christian BURRUS**
- **M. Jean-Charles DURRENBERGER**
- **M. Robert ALLEMON**
- **M. Patrick ALLOUCHE**
- **M. Patrice GARNIER**
- **Mme Gervaise HARDY**
- **M. Alain MAIRE**
- **Me Dominique SCHMIDT**

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2005

- **M. Patrick ALLOUCHE**, auditeur libre est nommé administrateur lors du Conseil d'administration du 24 mai 2005
- **Me Dominique SCHMIDT**, est nommé administrateur lors du Conseil d'administration du 24 mai 2005

## Direction Générale

---

- **M. Jean-Etienne DURRENBERGER**, Directeur Général

## Commissaires aux comptes

---

Titulaires :

- **Société SECROP**
- **M. Jean-Louis WEIL**

Suppléants :

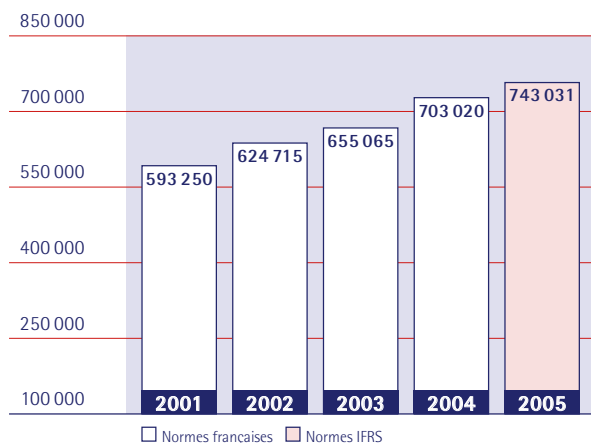
- **M. Bruno SCHNITZLER**
- **M. Henri KOENIG**

# Les chiffres clés

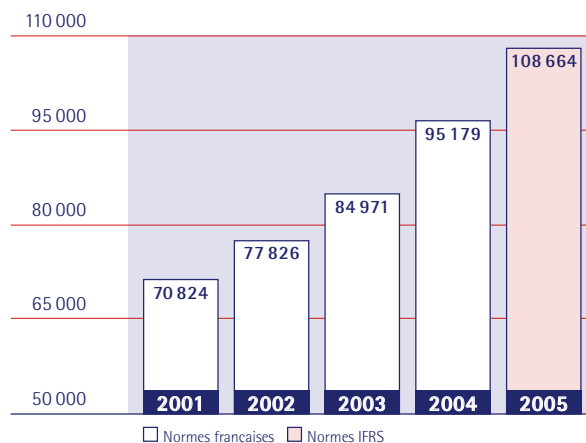
Données financières consolidées

en milliers d'€

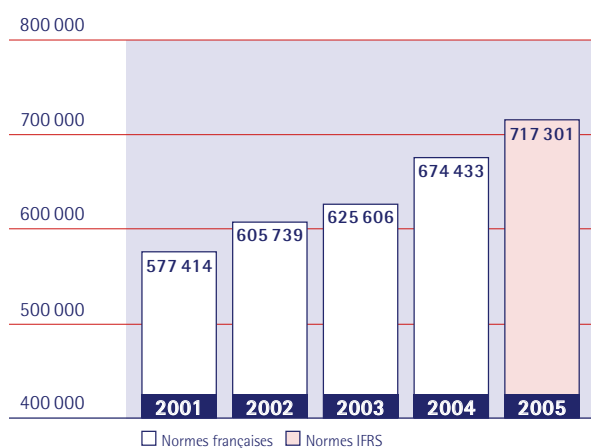
## ■ Total bilan



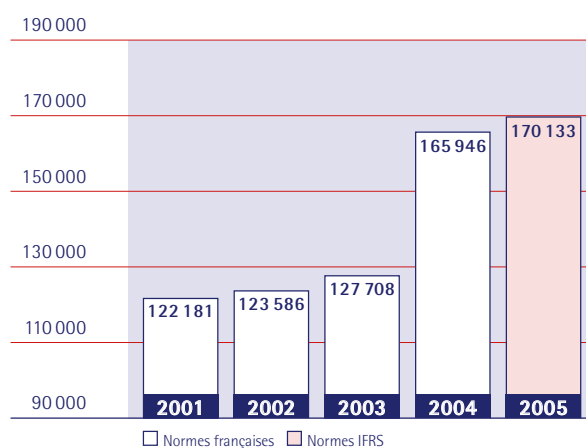
## ■ Fonds propres (avant distribution)



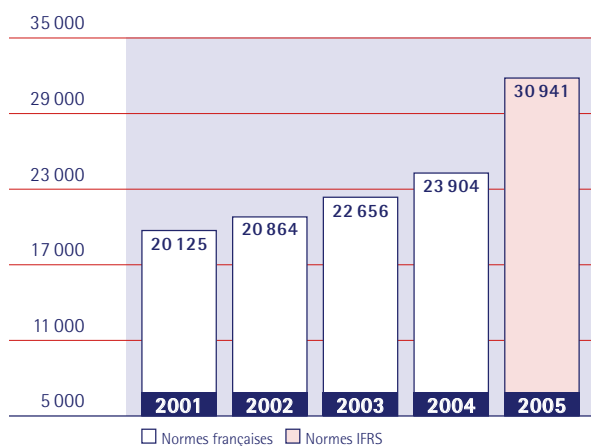
## ■ Encours des prêts



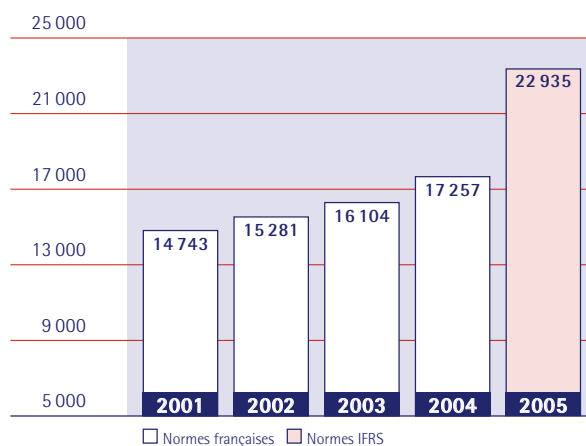
## ■ Volume de production



## ■ Produit Net Bancaire



## ■ Résultat Brut d'Exploitation





## Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

### Assemblée Générale Ordinaire du CFCAL - Banque

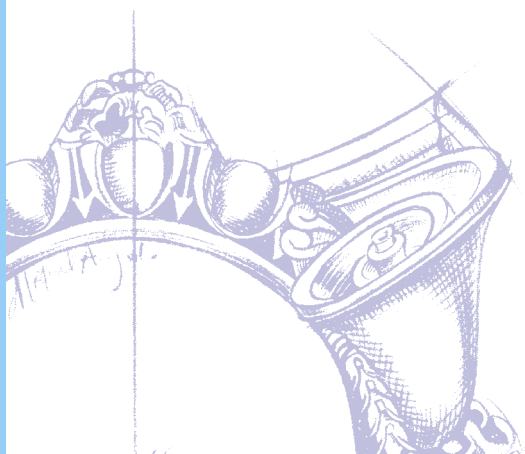
Société Anonyme au capital de 4 830 163 euros entièrement versés  
RCS 568 501 282 STRASBOURG

5

### Exercice 2005 / Ordre du jour

- 1 ■ Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2005
- 2 ■ Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
- 3 ■ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 4 ■ Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2005
- 5 ■ Affectation du résultat
- 6 ■ Autorisation de rachat par la société de ses propres actions en vue de régulariser le cours

*Handwritten notes in blue ink:*  
L'Assemblée Générale  
Ordinaire  
du CFCAL - Banque  
Le 15 Juin 2006  
Les Instruments





# Rapport de gestion 2005

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le CFCAL-Banque a accompli en 2005 son premier exercice complet en tant que filiale à 65,8% du Crédit Foncier de France, filiale à 100% de la CNCE. Grâce à une activité soutenue et un maintien des marges à bon niveau, les résultats intrinsèques de votre société évoluent cette année encore favorablement. Plusieurs facteurs donnent toutefois un caractère exceptionnel au résultat de l'exercice, notamment les très fortes reprises de provisions.

Le cours du titre CFCAL-Banque a connu une évolution spectaculaire de 60% au cours de l'année 2005, en raison de la meilleure liquidité du titre depuis l'opération de division par 10 de juillet 2005 et de la politique de distribution de dividendes très favorable aux actionnaires.

Les actionnaires peuvent ainsi se féliciter de leur fidélité au titre CFCAL-Banque et j'exprime tous mes remerciements à ceux qui ont accompagné l'entreprise dans sa nouvelle dimension.

Je tiens également à remercier chaleureusement le personnel de la banque, sans qui rien ne serait possible, et dont l'engagement remarquable contribue fortement aux très bons résultats dont vous prendrez connaissance.

## 1. Commentaires sur les résultats

### a. Données consolidées

**Changement de méthode :**

#### Normes IFRS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 sont préparés et publiés conformément aux normes IFRS pour la première fois. Les résultats du 31 décembre 2004 ont été retraités selon les normes IFRS afin de permettre la comparaison entre les deux exercices.

L'impact du passage aux normes IFRS, enregistré dans les capitaux propres, est tout à fait favorable puisqu'il majore les réserves de 22 947 K€ essentiellement en raison du caractère restrictif du nouveau référentiel sur la définition des provisions de passif.

#### Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités de remboursement par anticipation perçues depuis le 1er janvier 2005, sont immédiatement comptabilisées dans le PNB. Le stock existant au 31 décembre 2004, d'un montant de 6 290 K€ a été repris par capitaux propres, après déduction d'un impôt différé attaché de 2 166 K€. L'ancienne méthode aurait conduit à constater un produit de 1 368 K€ en PNB alors que par la nouvelle méthode un produit de 2 827 K€ est comptabilisé.

#### **Résultats**

Le développement du groupe CFCAL reste maîtrisé. La croissance de l'activité se conjugue en effet avec le respect des marges. La production est soutenue avec 169 717 K€ de réalisations nouvelles contre 165 946 K€ en 2004, qui constituait déjà un exercice record. Le PNB à 30 941 K€ contre 23 296 K€ enregistre une croissance de 32,8% en raison d'une progression notable du produit net d'intérêts et de reprises de provisions sur les intérêts attachés aux prêts douteux. Le Résultat Brut d'Exploitation évolue de manière encore plus marquée (37,8%) que le PNB, les charges progressant à un rythme moins élevé que les produits.

La croissance du résultat d'exploitation à 27 861 K€ contre 15 738 K€ en 2004 doit être nuancée car liée à une très forte diminution du coût du risque. Les provisions sur les créances douteuses ont été revues à la baisse en raison d'une meilleure appréhension de la garantie attachée à ces prêts et d'un rapprochement avec les normes du groupe Caisse d'Epargne. L'impact global s'élève à 9,3 M€ et résulte de la meilleure prise en compte de la valeur des gages, de la baisse de la sinistralité et de l'harmonisation avec les règles du groupe.

Après déduction de la charge d'impôt, le résultat net part du groupe s'élève à 18 844 K€, soit une progression de 123 % à considérer toutefois dans le cadre de l'alignement de nos normes de provisionnement sur celles de notre actionnaire.

## b. Données sociales du CFCAL-Banque

Les états financiers sociaux sont établis selon les normes françaises, car il n'est pas permis de décliner les normes IFRS dans les comptes sociaux.

### Changement de méthode :

#### Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités de remboursement par anticipation perçues depuis le 1er janvier 2005, sont immédiatement comptabilisées dans le PNB. Le stock existant au 31 décembre 2004 d'un montant de 893 K€ a été repris par capitaux propres. L'ancienne méthode aurait conduit à constater un produit de 387 K€ en PNB alors que par la nouvelle méthode un produit de 132 K€ est comptabilisé.

#### Provisions créances douteuses

A compter du 1er janvier 2005, le CFCAL-Banque applique l'article 13 du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. Cet article prévoit notamment, la prise en considération des garanties susceptibles d'être appelées et l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels dans le calcul des provisions à constituer sur les créances douteuses. Le 1er janvier 2005 était la date limite d'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. Par ailleurs, dans une volonté de convergence avec les normes du groupe CFF/Caisse d'Epargne un changement d'estimation a été effectué sur la valeur des gages. L'impact de ce changement s'élève à 6,0 M€.

### Résultats

Le PNB se monte à 12 476 K€ au 31/12/2005 contre 8 690 K€ en 2004. Cette évolution est notamment liée à la reprise de provisions sur créances douteuses. La même explication vaut pour l'évolution du coût du risque, la reprise de provision sur le capital des prêts douteux entraînant une forte progression du résultat d'exploitation. Celui-ci s'inscrit à 16 869 K€ (+69,9%).

Dans une volonté de convergence avec les standards IFRS, le CFCAL-Banque n'a pas mouvementé le FRBG (alors qu'une reprise de FRBG de 22 665 K€ avait été effectuée au 31/12/2004). Le résultat net se limite par conséquent à 14 080 K€ contre 29 884 K€ au 31 décembre 2004.

## 2. Activité du groupe

L'encours de prêts progresse de 6,35 % par rapport au 31 décembre 2004 pour atteindre 717 301 K€. La production de prêts est constituée à 94% de prêts hypothécaires. L'encours de prêts aux collectivités locales continue de se contracter et représente moins de 7% du total de l'encours de prêts du groupe.

Les dossiers douteux et litigieux ont connu une nouvelle très forte baisse en 2005 pour atteindre 5,62% de l'encours total contre 6,83% un an plus tôt. Cet élément peut être mis en lumière par un coût du risque historiquement faible dans le secteur bancaire mais est également lié à nos efforts accrus de suivi de clientèle.

## 3. Faits significatifs

Afin de favoriser l'actionnariat individuel et de redonner de la liquidité au titre, le CFCAL-Banque a procédé à la division par dix du nominal de l'action. Au 4 juillet 2005, le nombre de titres en circulation est ainsi passé de 316 732 à 3 167 320. Ce titre revêt désormais la forme au porteur.

## 4. Perspectives d'avenir

Les synergies trouvées avec le Crédit Foncier de France et le groupe Caisse d'Epargne dont le CFCAL-Banque fait partie contribueront au développement et à la pérennisation de l'activité de notre groupe. Le marché du crédit hypothécaire de restructuration devient néanmoins très concurrentiel. Le CFCAL-Banque déploiera les efforts commerciaux nécessaires à son développement mais veillera à préserver sa rentabilité sans grever sa charge de risque. A court terme le lancement récent de nouvelles formules de crédit vient compléter la gamme de prêts et devrait influencer favorablement sur la production de crédits dès cette année.

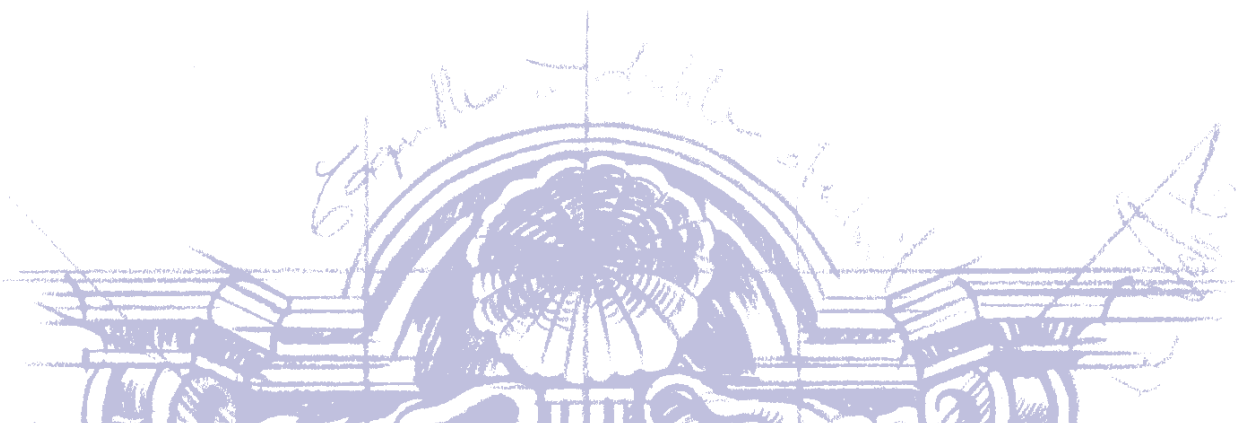
## ■ Information sur les limites prudentielles

	2001	2002	2003	2004	2005	Minimum réglementaire
<b>Ratios prudentiels</b> (résultats du groupe consolidé)	Normes françaises				Normes IFRS	
Ratio Européen de Solvabilité	21,92 %	22,91%	22,54 %	21,38 %	22,08 %	8 %
Coefficient de liquidités	673 %	805%	525 %	532 %	853 %	100 %
Grands risques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	
Coefficient de fonds propres et ressources permanentes	75,39 %	74,72 %	79,50 %	73,89 %	73,98 %	60 %

## ■ Information sur la couverture du risque de crédits

en milliers d'€

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Information sur les risques</b> (résultats du groupe consolidé)	Normes françaises				Normes IFRS
Encours global des crédits à la clientèle	577 414	605 739	625 606	674 433	717 301
Encours douteux des crédits à la clientèle	45 797	58 393	50 331	46 054	40 295
Total des créances douteuses	64 993	76 483	66 832	60 919	53 700
Provisions sur créances douteuses	34 344	33 383	29 898	27 263	18 697
Provisions sur base portefeuille (créances saines)	-	-	-	-	4 743
<b>Provisions totales sur créances clientèles</b>	<b>34 344</b>	<b>33 383</b>	<b>29 898</b>	<b>27 263</b>	<b>23 440</b>
Couverture des risques sur créances douteuses	52,84 %	43,65 %	44,74 %	44,75 %	34,82 %



## Activité Groupe CFCAL

### ■ Opérations de crédit

en milliers d'€

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
<b>Encours brut des crédits début d'exercice</b>	<b>536 675</b>	<b>577 414</b>	<b>605 739</b>	<b>625 606</b>	<b>674 433</b>
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	120 159	120 245	127 544	163 171	169 717
Prêts hypothécaires	111 497	114 269	122 050	158 221	164 909
Prêts cautionnés	8 662	5 976	5 494	4 950	4 808
Financement du développement local	2 022	3 341	164	2 775	0
<b>Réalisations de l'année</b>	<b>122 181</b>	<b>123 586</b>	<b>127 708</b>	<b>165 946</b>	<b>169 717</b>
Activation des commissions charges et produits (normes IFRS)					416
Augmentation de l'encours de crédit	122 181	123 586	127 708	165 946	170 133
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	71 274	81 469	93 584	102 449	117 100
Prêts hypothécaires	59 688	70 170	81 946	91 265	108 128
Prêts cautionnés	11 586	11 299	11 638	11 184	8 972
Financement du développement local	10 168	13 792	14 257	14 670	10 165
Remboursements de l'année	81 442	95 261	107 841	117 119	127 265
<b>Encours brut des crédits fin d'exercice</b>	<b>577 414</b>	<b>605 739</b>	<b>625 606</b>	<b>674 433</b>	<b>717 301</b>

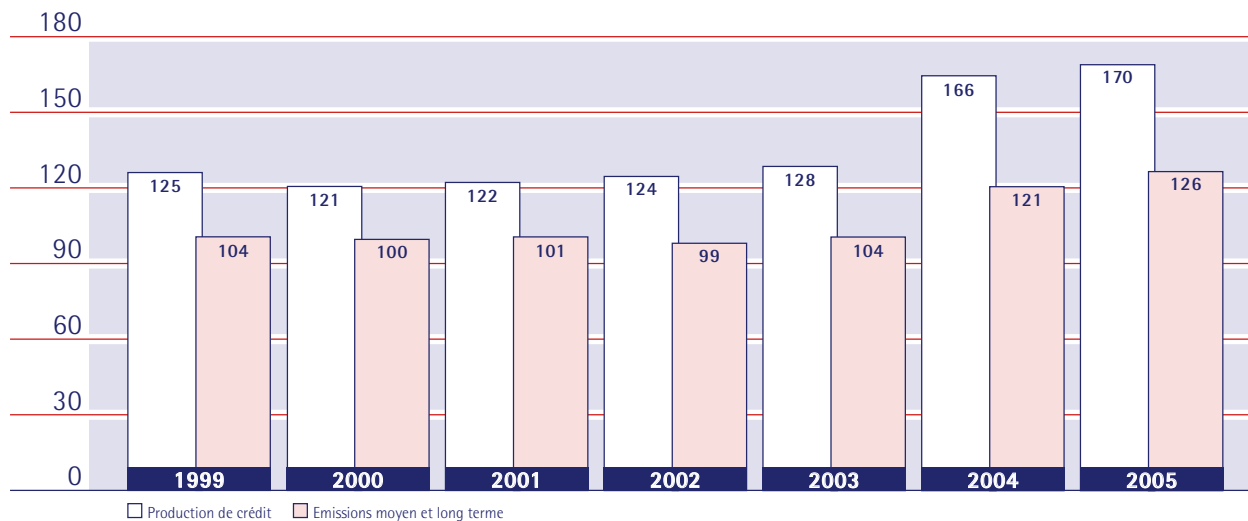
### ■ Financement des opérations de crédit

en milliers d'€

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
<b>Encours brut des ressources début d'exercice</b>	<b>443 547</b>	<b>472 146</b>	<b>495 964</b>	<b>515 788</b>	<b>552 770</b>
Emprunts obligataires	98 191	97 343	103 807	121 477	87 500
Bons à moyen terme négociables	2 400	1 562	-	-	38 000
Certificats de dépôts négociables	-	-	9 000	30 000	29 000
<b>Emissions emprunts de l'année</b>	<b>100 591</b>	<b>98 905</b>	<b>112 807</b>	<b>151 477</b>	<b>154 500</b>
Emprunts obligataires	61 456	70 627	84 433	78 970	80 777
Bons à moyen terme négociables	9 909	3 811	3 811	5 373	3 087
Certificats de dépôts négociables	-	-	4 000	30 000	31 000
Autres ressources	627	649	739	152	104
Remboursements de l'année	71 992	75 087	92 983	114 495	114 968
Activation des commissions (normes IFRS)					108
Diminution de la dette	71 992	75 087	92 983	114 495	115 076
<b>Encours brut des ressources fin d'exercice</b>	<b>472 146</b>	<b>495 964</b>	<b>515 788</b>	<b>552 770</b>	<b>592 194</b>

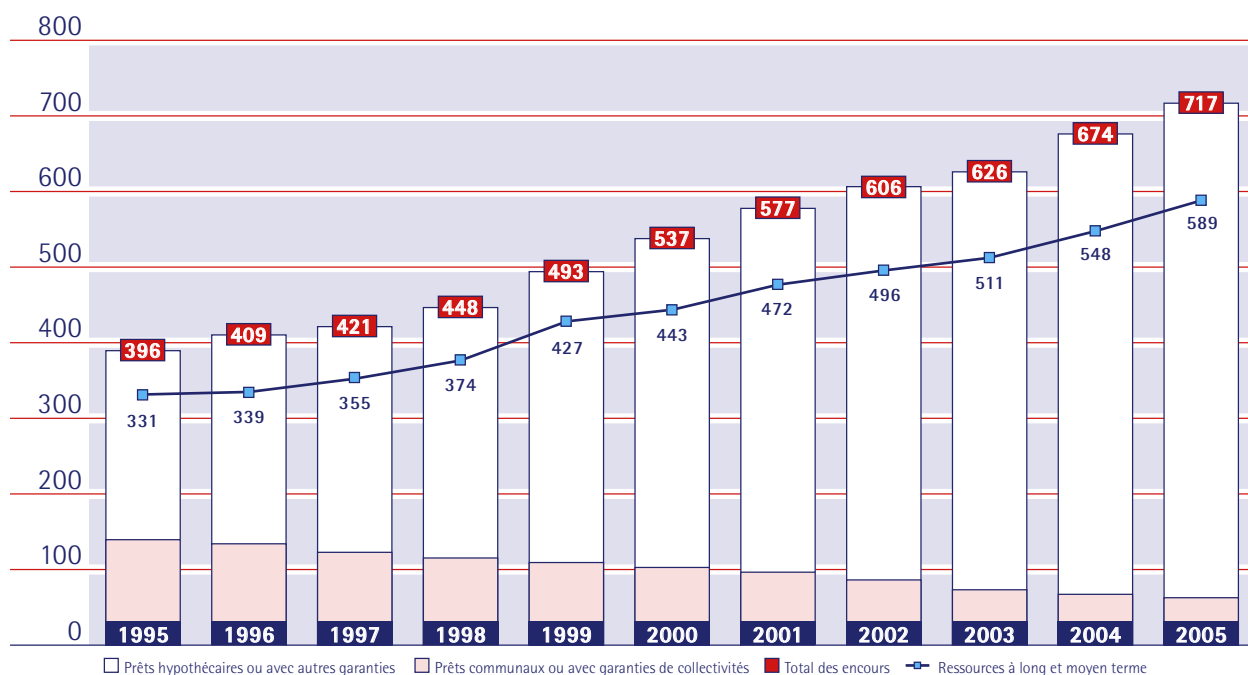
■ Production de crédit  
■ Emissions moyen et long terme

en millions d'€



■ Encours des prêts et des ressources au 31 décembre

en millions d'€



## ■ Activité boursière sur l'action CFCAL en 2005

### Division par 10 de l'action le 04/07/2005

Nombre de jours de cotation	230
Nombre de titres échangés dans l'année	71 860
Cours moyen de l'action divisée en 2005	60,25 €
Cours extrêmes de l'action divisée en 2005	39,40 € / 79,50 €
Capitalisation boursière au 31/12/2005	202 708 480 €
Rendement brut par rapport au cours moyen	8,30 %

La division par 10 du titre CFCAL-banque ayant rendu au titre une liquidité suffisante, la moyenne des transactions porte sur 312 titres par jour, avec une progression du cours supérieure à 75% entre le début et la fin de l'année 2005. Le cours a été soutenu par l'annonce de la distribution d'un dividende exceptionnel au cours de l'AG de mai 2005 et l'éventualité de la poursuite d'une telle politique au titre des deux exercices suivants si les circonstances le permettent, ainsi que par les bons résultats semestriels de la banque.

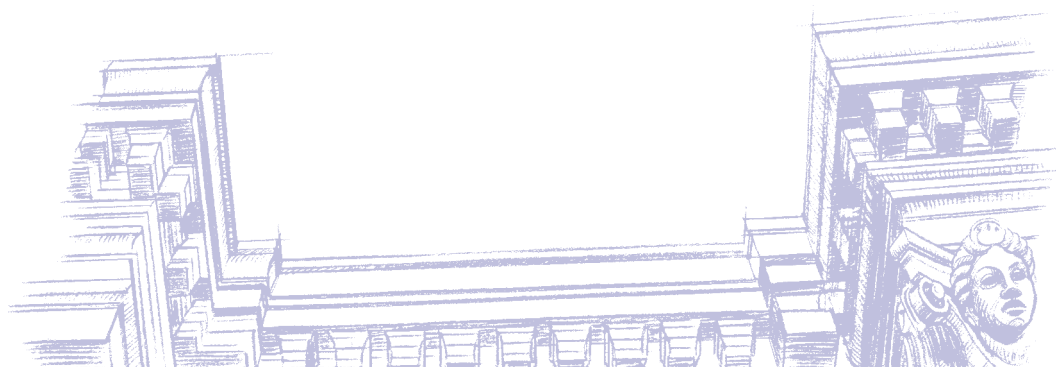
## ■ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Pourcentage de droit de vote
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 083 750	65,789 %	66,383 %
ESCA	367 307	11,597 %	11,702 %

## ■ Revenu par action

	2001	2002	2003	2004	2005
* Nombre d'actions	316 732	316 732	316 732	316 732	3 167 320
* Résultat Net par action (en €)	6,26	6,47	7,22	94,35	4,45
* Dividende total par action (en €)	6,75	7,2	8,55	50,00	* 5,00

\* Y compris dividende exceptionnel de €3,00 par action et après division par 10 du titre



## Actions d'autocontrôle

### Opérations au cours de l'exercice 2005

	Nombre de titres	Cours moyen d'achat et de vente en €	% du capital actuel
Report : 2 836 avant division soit après division :	28 360	-	0,895 %
Achats	0	-	-
Ventes	419	70,57	0,013 %
Solde au 31/12/2005	27 941	-	0,882 %

En juin 2005, le CFCAL-Banque s'est mis en conformité avec la décision du 22/03/2005 de l'Autorité des Marchés Financiers concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise. A cet effet, un contrat de liquidité a été mis en place avec un Prestataire de Services d'Investissement.

Ce contrat a été rédigé conformément à la Charte de Déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement du 14 Mars 2005. La mise en place effective est intervenue le 01/09/2005.

## Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2005

Les salariés détiennent 42 290 titres soit 1,335 % du capital et 1,348 % des droits de vote du CFCAL-Banque par le biais du fonds commun de placement.

## Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

NEANT

## Dépenses non déductibles en application de dispositions fiscales spécifiques

NEANT

# Informations sur les risques

## Organisation du contrôle interne au sein de l'établissement

Le dispositif de contrôle interne est adapté à la taille du groupe. L'organisation est sécurisée par le respect des différents niveaux de contrôle :

- le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite par référence aux procédures en vigueur ;
- le second niveau est exercé par la hiérarchie ;
- le troisième niveau est exercé par le contrôle permanent au sein de l'établissement confié au directeur contrôles et informatique, le contrôle périodique étant assuré par l'actionnaire majoritaire lié au CFCAL-banque par une convention à ce sujet signée en 2005.

## Le risque de crédit

### 1. Gestion du risque de crédit

La politique de prise de risque du CFCAL-Banque est extrêmement prudente et répond aux exigences statutaires (interdiction des prêts non garantis) et légales (loi relative aux sociétés de crédit foncier). Le CFCAL-Banque exige ainsi systématiquement une garantie, soit hypothécaire prise selon les normes strictes applicables aux sociétés de crédit foncier, soit de compagnie d'assurances ou de cautions institutionnelles.

Le CFCAL-Banque a instauré en 2003 une séparation des fonctions entre sa cellule commerciale chargée d'animer le réseau d'intermédiaires en opérations de banque indépendants, principal vecteur d'affaires, et la direction des engagements afin de permettre une appréhension du risque plus sereine.

Par ailleurs, les décisions de crédits relèvent d'un système de délégation interne à plusieurs niveaux particulièrement sécurisants, puisque la direction générale ne dispose à ce jour que d'une autorisation individuelle de crédit limitée à 400 000 €, et que la décision de crédit pour tous dossiers d'un montant supérieur relève directement du conseil d'administration. En outre, des limites unitaires, par client et par affaire, ont été instaurées.

En 2005 a été mise en place un double regard sur les dossiers de crédit à partir de 75 000 € par un risk manager indépendant du service des engagements. En cas de désaccord entre ce dernier et la ligne de métier engagements sur les dossiers, la direction générale est appelée à prendre la décision de crédit.

Enfin, grâce à une politique confirmée de limitation de la quotité d'intervention hypothécaire, les pertes finales demeurent particulièrement faibles.

### 2. Ventilation des engagements

#### Répartition par type de concours au 31/12/2005

Les concours sont accordés essentiellement par le biais de crédits hypothécaires (90,2% de l'encours total au 31/12/2005), les prêts personnels représentant seulement 3,04%. Les prêts aux collectivités locales ne représentent plus que 6,96 % de l'encours global et sont en voie d'extinction lente.

#### Répartition par contrepartie au 31/12/2005

La majeure partie des opérations sont effectuées avec la clientèle des particuliers (81,62% de l'encours). Le groupe est également engagé avec les collectivités locales (5,69 %) cette activité étant néanmoins en forte décroissance. Le solde est essentiellement constitué de SCI (3,15%), d'artisans (0,86%), de professions libérales (4,24%) et de commerçants (2,06%).

#### Répartition géographique

Le groupe CFCAL exerce exclusivement son activité sur le territoire français.

## Le risque de taux

Le CFCAL-Banque utilise des méthodes de gestion classiques de son exposition au risque de taux consistant en un adossement le plus étroit possible entre les actifs et les passifs, tant en taux qu'en maturité. Une étude fine de l'adossement intégrant les remboursements anticipés a été effectuée fin 2005.

Le CFCAL-Banque se refinance par des emprunts réguliers de faibles montants unitaires, éventuellement amortissables. Cette technique permet un ajustement rapide en cas de variation et un adossement rigoureux.

La prédominance des prêts à taux variable s'est confirmée en 2005, avec près de 70% du total des réalisations.

## Les risques financiers généraux

L'essentiel de l'activité du groupe est portée par la filiale CFCAL-SCF tant sur les encours de prêts que sur le refinancement.

La note des obligations foncières du CFCAL-SCF a été maintenue à A+ confirmant la confiance de Standard and Poor's dans la solidité de notre filiale dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

En juillet 2005, le CFCAL-Banque a mis en place deux programmes d'émissions de Titres de Créances Négociables notés par l'agence Standard and Poor's :

- un programme d'émissions de Certificats de Dépôts Négociables de 20 000 000 €, noté A-1 ;
- un programme d'émissions de Bons à Moyen Terme Négociables de 30 000 000 €, noté A.

Les notations obtenues reflètent la qualité structurelle intrinsèque du CFCAL-Banque. Ces programmes ont permis d'abaisser le coût des financements et de diversifier les sources de ces derniers.

## Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le groupe CFCAL s'attache à la maîtrise de ce risque à travers diverses actions.

La sécurité physique de ces informations est assurée par des procédures de back up renforcées. Enfin, la sécurité des biens et personnes est accrue par des travaux de mise aux normes de notre immeuble d'exploitation qui se sont poursuivis en 2005.

Dans le cadre de son adossement au groupe Crédit Foncier, le CFCAL-banque a dressé une cartographie complète des risques opérationnels auxquels il est exposé en liaison avec les services du groupe Crédit Foncier chargés du contrôle de ces risques.

## Les conséquences environnementales et sociales des activités exercées par l'établissement

L'activité exercée par la société n'entraîne pas de conséquences environnementales et sociales, hormis les risques liés à l'emploi de salariés.

## Arrivée à échéance de mandats d'administrateur

NEANT

## Autres fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent

### ■ M. Antoine COUTIERE

Président du Conseil d'Administration

Membre du CS	VMG
--------------	-----

### ■ M. Jean-Charles DURREBERGER

Administrateur

Administrateur	Société Foncière Et Immobilière d'Alsace "SOFIDAL-SA"
----------------	-------------------------------------------------------

### ■ M. Bernard PAGES

Administrateur, en tant que représentant du Crédit Foncier de France

Directeur des études stratégiques	CFF
Membre du conseil de surveillance	FSI
Membre du conseil d'administration	SECUNDIS FINANCES

### ■ M. Christian BURRUS

Administrateur, en tant que représentant de la Société ESCA

Président du CA et DG	SA ESCA
Président	SAS ESCA FINANCE ET CONSEIL
Président du CA et DG	SA ENVERGURE CONSEIL
Président du CA	SA ENVERGURE SANTE
Président	SAS FINANCIERE de L'ILL
Administrateur	CFCC
Administrateur délégué, vice-président	SA TELEVERBIER
Président du CA	SA AFI EUROPE IARD
Président du CA et DG	SA AFI EUROPE

**M. Alain MAIRE****Administrateur**

Président du Directoire	CEP BOURGOGNE
Président du Directoire	CEP FRANCHE-COMTE depuis le 13 octobre 2005
Membre du CS	CFF
Président du CA	OD@CIA Groupement achat des CE jusqu'au 27 mai 2005
Censeur	Union Européenne d'Assurance jusqu'au 23 juin 2005
RP CE Franche-Comté administratrice	SAFC depuis le 13 octobre 2005
RP CE Bourgogne administratrice	MURACEF
RP CE Bourgogne administratrice	PATRIMONIALE GRAND DIJON depuis le 17 janvier 2005
RP CE Bourgogne administratrice	VIVALIS INVESTISSEMENT
RP CE Bourgogne administratrice	ARPEGE jusqu'au 6 avril 2005
Président du CS	ARPEGE depuis le 6 avril 2005
RP CE Franche-Comté	SCI CEFCL depuis le 13 octobre 2005
RP CE Franche-Comté	SEDD depuis le 13 octobre 2005

**Mme Gervaise HARDY****Administrateur****M. Patrice GARNIER****Administrateur**

Membre du CA	BIPE SA
Membre du CA	FEBS GMBH
Membre du CS	CEGOS SA
Membre du CA	APRIL Solutions SA – APRIL Courtage
Chief executive officer	London and European Title Group
Board member	London and European Title Insurance Services

**M. Robert ALLEMON****Administrateur**

Membre du CS	MPO-International SA
--------------	----------------------

**M. Patrick ALLOUCHE****Administrateur**

Directeur des partenariats	CFF
Membre du CA	SOCRELOG

**Me Dominique SCHMIDT****Administrateur**

Professeur Agrégé des Facultés de droit	
Avocat à la cour	Barreau de PARIS

## Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux durant l'exercice

### ■ Dirigeants (rémunération brute)

en Euros

	Salaire	Intéressement Et Participation
<b>Jean-Etienne DURRENBERGER</b> Directeur Général	128 221	34 099
<b>Antoine COUTIERE</b> Président du CA	90 000	

### ■ Montant global brut des rémunérations (versées aux 5 personnes les mieux rémunérées pour 2005)

en Euros

	413 207
--	---------

### ■ Administrateurs

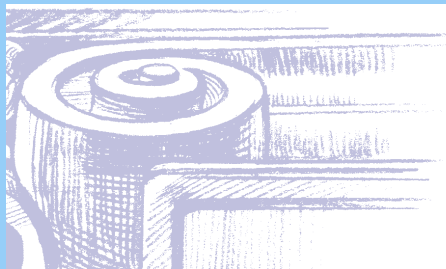
en Euros

	Jetons de présence
<b>Antoine COUTIERE</b> , Président du CA	3 375,00
<b>CREDIT FONCIER DE FRANCE</b> , administrateur	3 375,00
<b>Société d'assurance de prévoyance et de capitalisation ESCA</b> , administrateur	3 375,00
<b>Jean-Charles DURRENBERGER</b> , administrateur	3 375,00
<b>Robert ALLEMON</b> , administrateur	3 375,00
<b>Patrick ALLOUCHE</b> , administrateur depuis le 24 mai 2005	1 687,50
<b>Patrice GARNIER</b> , administrateur	3 375,00
<b>Gervaise HARDY</b> , administrateur	2 531,25
<b>Alain MAIRE</b> , administrateur	1 687,50
<b>Dominique SCHMIDT</b> , administrateur depuis le 24 mai 2005	843,75
<b>Soit un total de</b>	<b>27 000,00</b>

### ■ Rémunérations des commissaires aux comptes au titre du groupe

en Euros

	Rémunération TTC
<b>SECROP</b>	42 438
<b>Jean-Louis WEIL</b>	42 438
<b>KPMG</b>	44 850
<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS</b>	44 850



## Affectation et distribution du résultat de l'exercice

### ■ Affectation du résultat

en Euros

Le compte de résultat au 31 décembre 2005 présente un solde bénéficiaire de	14 080 076,67
Auquel s'ajoute le report à nouveau de	361 317,04
<b>Total à affecter</b>	<b>14 441 393,71</b>
Nous vous proposons de distribuer :	
■ un premier dividende de 5% sur le capital	241 508,18
■ un dividende supplémentaire	6 093 131,82
■ un dividende exceptionnel	8 106 753,71
<b>Total distribué au titre du résultat</b>	<b>14 441 393,71</b>

### ■ Distribution de réserves

Conformément à l'article L 232-11 du code de commerce, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Nous vous proposons d'opérer le prélèvement suivant sur la réserve facultative :

en Euros

<b>Total distribué par prélèvement sur la réserve facultative</b>	<b>1 395 206,29</b>
-------------------------------------------------------------------	---------------------

<b>Distribution totale</b>	<b>15 836 600,00</b>
----------------------------	----------------------

Si vous acceptez ces propositions, le dividende de l'exercice sera payable à partir du 22 Juin 2006 à raison de € 2,00 de dividende normal auquel s'ajoute € 3,00 de dividende exceptionnel, soit € 5,00 aux 3 167 320 actions constituant le capital.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

en Euros

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €	Impôt déjà versé au Trésor (Avoir fiscal en €)	Total en €
Exercice 2002	316 732	1 520 313,60	4,80	2,40	<b>7,20</b>
Exercice 2003	316 732	1 805 372,40	5,70	2,85	<b>8,55</b>
Exercice 2004	316 732	15 836 600,00	50,00	-	<b>50,00</b>

## Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

en €uros

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 830 163	4 830 163	4 830 163	4 830 163	<b>4 830 163</b>
Nombre d'actions émises	316 732	316 732	316 732	316 732	<b>3 167 320</b>
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 758 255	14 282 770	11 815 655	13 736 310	<b>15 874 765</b>
Marge brute	9 053 093	9 206 713	8 281 418	8 689 695	<b>12 475 883</b>
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	(1) 5 909 092	(2) 5 646 183	5 259 343	6 403 737	<b>7 603 996</b>
Impôt sur les bénéfices	2 233 849	2 265 369	2 110 142	2 561 713	<b>2 790 539</b>
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	845 996	726 933	1 204 042	1 303 448	<b>1 718 796</b>
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	1 981 535	2 049 284	2 285 694	29 884 425	<b>14 080 077</b>
Montant des bénéfices distribués	1 425 294	1 520 314	1 805 372	15 836 600	<b>15 836 600</b>
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	8,93	8,38	6,14	8,01	(3) <b>0,98</b>
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	6,26	6,47	7,22	94,35	<b>4,45</b>
Dividende versé à chaque action	4,50	4,80	5,70	20,00	<b>2,00</b>
Dividende exceptionnel				30,00	<b>3,00</b>
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	61	64	67	71	<b>77</b>
Montant de la masse salariale	1 758 467	1 839 756	1 965 491	1 982 593	<b>2 271 977</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	810 786	827 283	949 402	972 951	<b>1 161 959</b>

(1) Après passation d'une perte exceptionnelle précédemment provisionnée de € 1 038 649,-

(2) Après passation d'une perte sur litiges précédemment provisionnée de € 1 380 820,-

(3) Le titre CFCAL a été divisé par 10 en 2005



Renseignements financiers

# Comptes consolidés

Normes IFRS

23



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société **CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE - BANQUE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

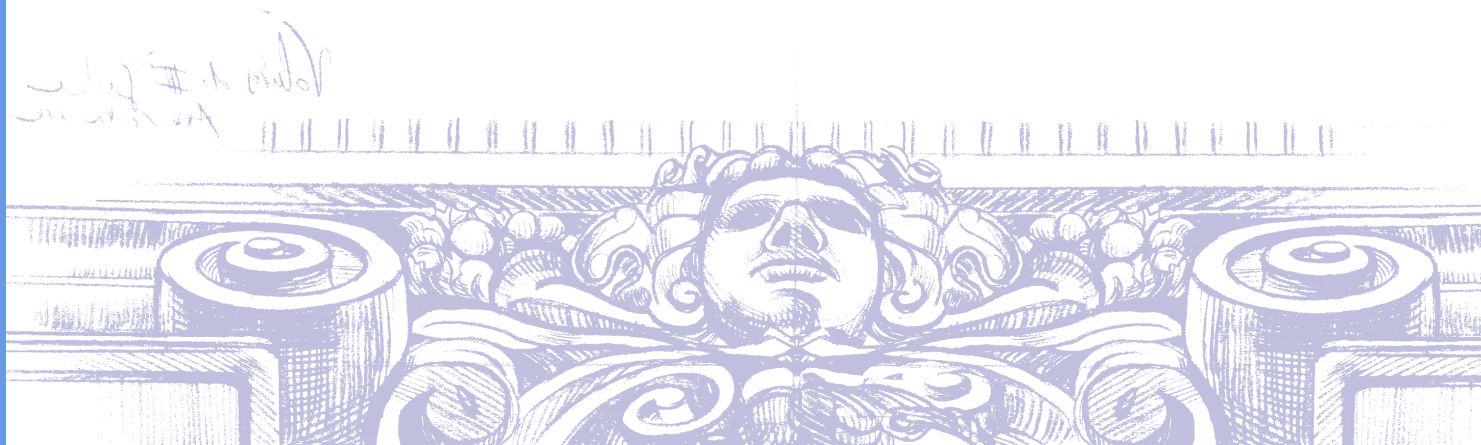
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes sont présentés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice sur les indemnités de remboursement anticipé, tel que décrit dans l'annexe comptable dans les notes II « Méthodes et évaluations comptables - changement de méthode » et 25 « comptes de régularisation et passifs divers » résultant d'une mise en conformité avec les règles du groupe Crédit Foncier de France concernant les indemnités de remboursement anticipés.



## 2. Justification des appréciations

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans les notes II « Méthodes et évaluations comptables – changement de méthode » et 25 « comptes de régularisation et passifs divers » résultant d'une mise en conformité avec les règles du groupe Crédit Foncier de France.

- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances sur la clientèle

et risques de crédit telles qu'elles sont décrites dans la note III de l'annexe suite au changement d'estimation apporté au calcul des provisions. La société prend systématiquement en considération la valeur des garanties et applique l'actualisation tel que cela a été défini par l'article 13 du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. Le 1er janvier 2005 représentait la date limite d'application de ce règlement.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

---

Par ailleurs, nous avons également procédé, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à STRASBOURG, le 28 avril 2006.

Société d'Expertise Comptable  
de Révision et d'Organisation Privées  
S.E.C.R.O.P.

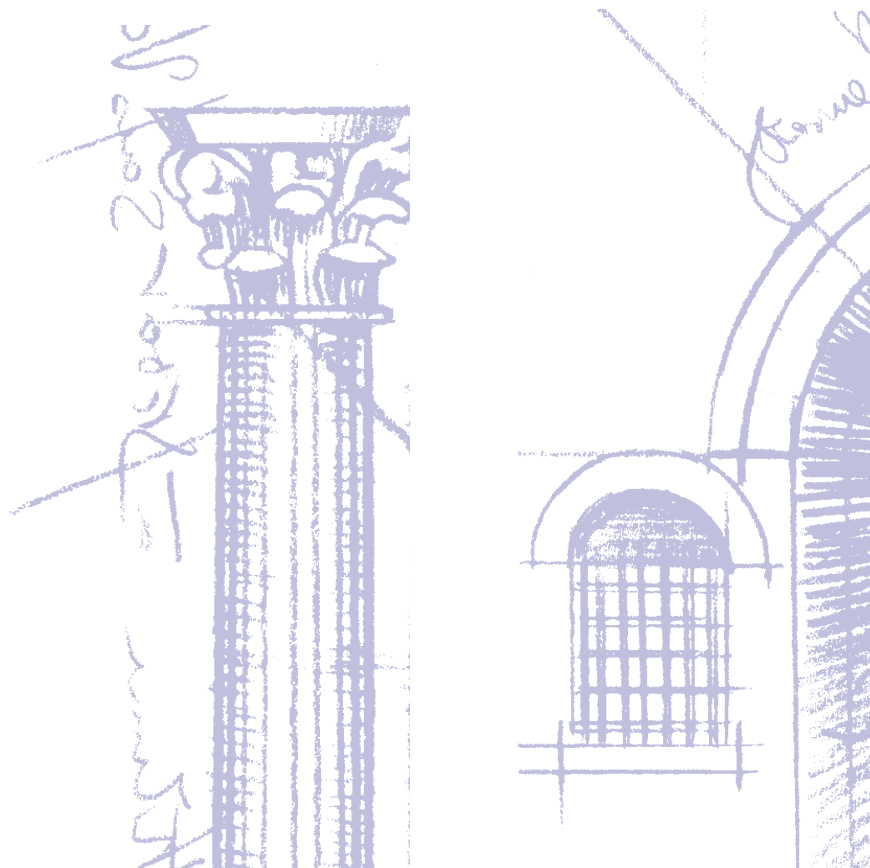
Jean-Louis WEIL

Yves BOURDIN

## ■ Bilan consolidé

en Euros

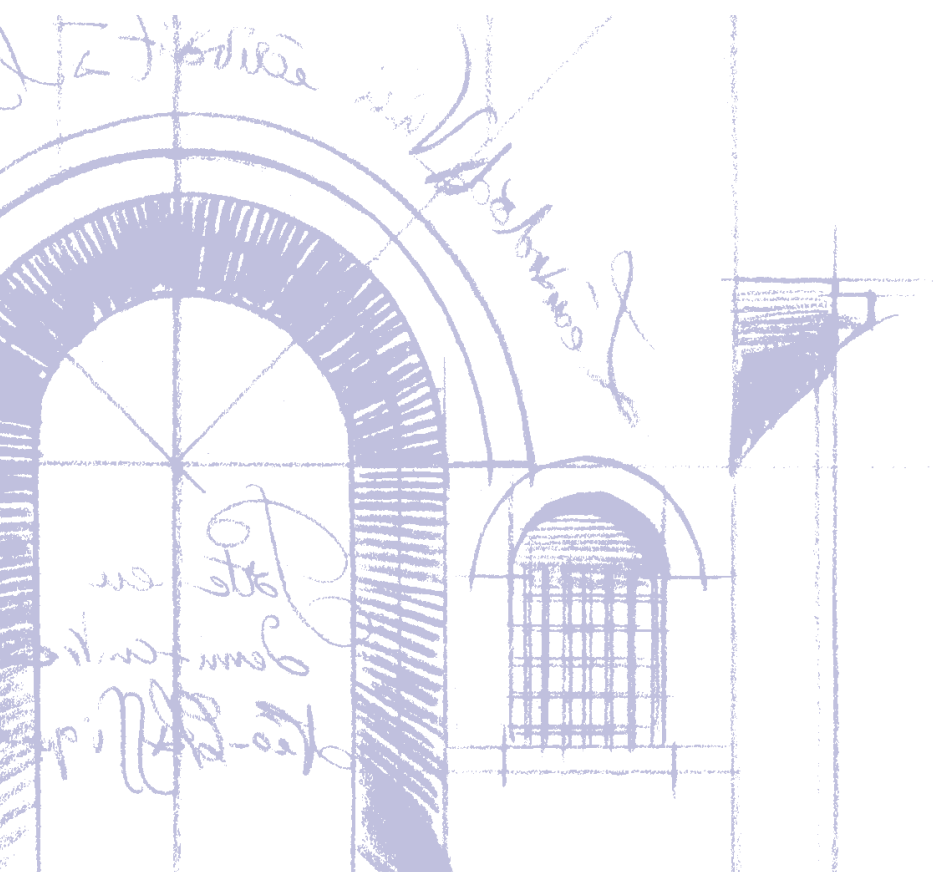
Actif	Note	31/12/2005	31/12/2004
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		387 787	189 024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13	440 654	95 902
Actifs financiers disponibles à la vente	14	13 767 719	16 417 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15	1 475 292	3 087 751
Prêts et créances sur la clientèle	16	718 508 247	665 888 666
Actifs d'impôts courants		252 270	276 560
Actifs d'impôts différés	11	1 800 502	4 815 966
Comptes de régularisation et actifs divers	17	258 655	585 860
Immeubles de placement	18	3 384 450	3 192 539
Immobilisations corporelles	19	2 228 298	1 824 463
Immobilisations incorporelles	20	526 913	415 175
<b>Total actif</b>		<b>743 030 787</b>	<b>696 789 096</b>



## ■ Bilan consolidé

en Euros

Passif	Note	31/12/2005	31/12/2004
Banques Centrales, C.C.P.			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21	394 630	414 382
Dettes envers les établissements de crédit	22	2 256 889	425 470
Dettes envers la clientèle	23	10 695 118	9 451 075
Dettes représentées par un titre	24	603 314 698	565 217 683
Comptes de régularisation et passifs divers	25	9 228 025	11 544 857
Provisions pour risques et charges	26	8 477 286	9 897 514
<b>Capitaux propres</b>		<b>108 664 141</b>	<b>99 838 116</b>
<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
Capital et réserves liées		8 672 599	8 672 599
Réserves consolidées		78 124 869	80 706 234
Gains/pertes latents ou différés		3 021 705	2 017 563
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>18 844 256</b>	<b>8 441 294</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>		713	427
<b>Total passif</b>		<b>743 030 787</b>	<b>696 789 096</b>

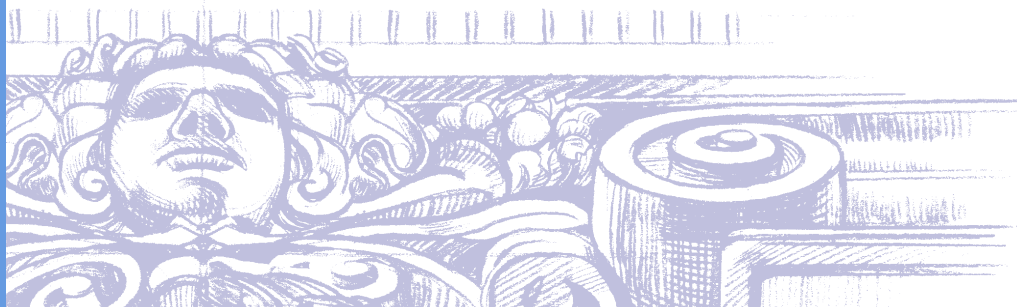


## Compte de résultat consolidé

en €uros

	Note	31/12/2005	31/12/2004
+ Produits d'intérêts et assimilés	1	49 461 857	48 452 190
- Charges d'intérêts et assimilés	1	24 124 168	24 976 704
+ Commissions (produits)	2	3 337 858	457 232
- Commissions (charges)	2	809 752	1 292 143
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	364 504	- 318 480
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	900 948	305 225
+ Produits des autres activités	5	2 402 741	1 273 516
- Charges des autres activités	5	593 010	604 566
<b>Produit net bancaire</b>		<b>30 940 977</b>	<b>23 296 271</b>
- Charges générales d'exploitation	6	7 564 555	6 307 308
- Dotations/reprises amortissements et provisions immobilisations d'exploitation	9	441 073	339 557
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>22 935 349</b>	<b>16 649 407</b>
- Coût du risque	10	- 4 925 933	910 260
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>27 861 282</b>	<b>15 739 146</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>27 861 282</b>	<b>15 739 146</b>
+/- Résultat exceptionnel		0	2 469
- Impôts sur le résultat	11	9 017 026	7 300 321
<b>Résultat net</b>		<b>18 844 256</b>	<b>8 441 294</b>
- Intérêts minoritaires		450	267
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>18 843 806</b>	<b>8 441 027</b>
Résultat par action	*	5,95 €	26,65 €
Résultat dilué par action	12	5,95 €	26,65 €

\* En 2004 avant division du titre au 4 juillet 2005



## ■ Tableau de flux de trésorerie (Méthode indirecte IFRS)

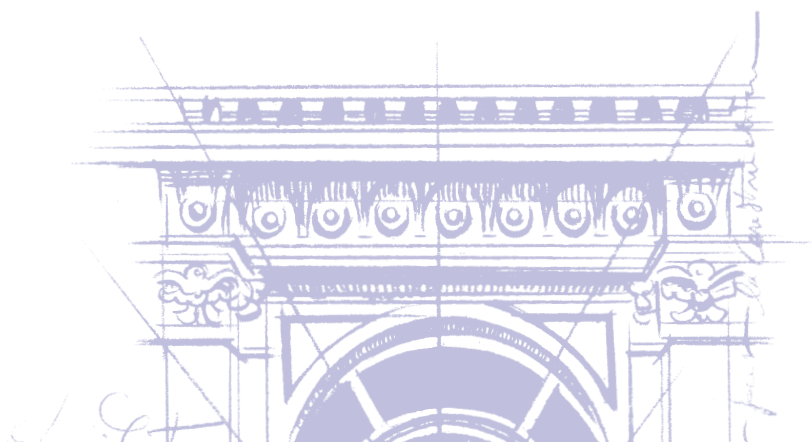
en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Résultat net</b>	<b>18 844</b>	<b>8 441</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>	-631	-561
<b>Annulation reprise provision</b>	-11 743	-1 337
<b>Charges et produits des activités de financement</b>		
Intérêts refinancement	24 124	25 117
<b>Autres mouvements</b>		
Elimination des plus et moins values latentes (titres en JV par résultat)	-365	318
Dividendes reçus (reclassés en flux lié aux actifs financiers)	-405	-265
Elimination produits calculés (indemnités de remboursements anticipés étalées)	0	-1 682
Elimination charges sociales provisionnées	1 719	1 303
Elimination charge IS calculée	9 017	7 300
Autres mouvements	14	-1
<b>Composantes non monétaires comprises dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>21 731</b>	<b>30 194</b>
<b>Composantes des activités opérationnelles</b>		
<b>Flux liés aux opérations avec la clientèle</b>	<b>-40 824</b>	<b>-42 977</b>
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	9 830	3 083
Elimination impact de l'actualisation	722	
Augmentation du poste prêts et créances (solde net réalisations - remboursements)	-52 620	-49 220
Augmentation des dettes envers la clientèle (comptes courants)	1 244	3 160
<b>Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers</b>	<b>4 384</b>	<b>-1 545</b>
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	326	200
Dividendes reçus	405	265
Acquisitions/Cessions titres en portefeuille (actifs financiers disponibles à la vente)	2 649	-6 365
Elimination variation valeur portefeuille disponible à la vente	1 004	2 018
Variation nette liée à l'élimination des actions d'autocontrôle		2 337
<b>Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers</b>	<b>3 287</b>	<b>-921</b>
Elimination dette liée aux charges sociales provisionnées	-1 719	-1 303
Elimination étalement indemnité remboursement anticipé	0	1 682
Elimination de la créance IS calculée	-137	-1 315
Elimination reprise stock indemnités de remboursement anticipés	4 093	
Variation autres créances	1 050	15
<b>Impôt décaissé</b>	<b>-8 880</b>	<b>-5 985</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-1 457</b>	<b>-12 793</b>
<b>Flux liés aux immeubles de placement</b>	<b>166</b>	<b>-787</b>
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	167	222
Elimination produit calculé (reprise de provisions)	0	-52
Variation poste immeubles de placement	-1	-957
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-76</b>	<b>-227</b>
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	631	340
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-594	-680
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-112	114
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>90</b>	<b>-1 014</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-15 851</b>	<b>-1 805</b>
<b>Prime de fusion des filiales</b>		<b>195</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>13 973</b>	<b>10 680</b>
Intérêts liés au refinancement	-24 124	-25 117
Augmentation du stock de dettes représentées par un titre	38 097	35 797
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-1 878</b>	<b>9 069</b>
<b>Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 851</b>	<b>7 589</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-1 457</b>	<b>-12 793</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>90</b>	<b>-1 014</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-1 878</b>	<b>9 069</b>
<b>Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture</b>	<b>-394</b>	<b>2 851</b>

## ■ Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'€

	Capital et réserves liées			Réserves conso.	Gains / pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
					Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 31/12/2003</b>	<b>4 830</b>	<b>3 648</b>		<b>74 758</b>			<b>5 417</b>	<b>88 653</b>	<b>0</b>	<b>88 653</b>
Affectation résultat 2003				5 417			-5 417	0		
Distribution dividende 2003				-1 805				-1 805		
Résultat 31/12/2004							8 441	8 441		
Variation JV					2 018			2 018		
Prime émission absorption filiales		195						195		
Variation actions propres déduites CP				2 337				2 337		
<b>Capitaux propres au 31/12/2004</b>	<b>4 830</b>	<b>3 842</b>		<b>80 706</b>	<b>2 018</b>		<b>8 441</b>	<b>99 837</b>	<b>1</b>	<b>99 838</b>
Affectation du résultat N-1				8 441			-8 441	0		
Distribution N au titre du résultat N-1				-15 837				-15 837		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP					1 004			1 004		
Résultat N							18 844	18 844		
Autres variations :										
Incorporation stock d'indemnités de remboursements anticipés				4 093						
Impact actualisation provisions				721						
<b>Capitaux propres au 31/12/2005</b>	<b>4 830</b>	<b>3 842</b>	<b>0</b>	<b>78 125</b>	<b>3 022</b>	<b>0</b>	<b>18 844</b>	<b>108 663</b>	<b>1</b>	<b>108 664</b>



# Annexe aux comptes consolidés

## 1. Principes de consolidation comptable

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2005 ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) approuvées et publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et à leur interprétation par le SIC (Standing Interpretations Committee) ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

Outre le bilan et le compte de résultat consolidés, les états financiers consolidés comprennent un tableau des variations des capitaux propres et des participations minoritaires, un tableau des flux de trésorerie et les notes annexes. L'information sectorielle est présentée dans les notes annexes.

## 2. Méthodes et évaluations comptables

### Périmètre de consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détient 99,99% du capital de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF). Cette société contrôlée de manière exclusive est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre du groupe CFCAL n'a pas évolué en 2005. Est exclue du périmètre de consolidation, LA GERANCE FINANCIERE, société industrielle et commerciale du fait de son caractère non significatif.

### Changement de méthode

En dehors de l'application des IFRS pour la première fois, un changement de méthode est à noter :

#### Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités de remboursement par anticipation perçues depuis le 1er janvier 2005, sont immédiatement comptabilisées

dans le PNB. Le stock existant au 31 décembre 2004 est repris par situation nette, après déduction des impôts différés attachés.

### Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation (IAS 39). – Conformément à IAS 39, tous les actifs et passifs financiers -qui comprennent également les instruments financiers dérivés -doivent être présentés dans le bilan. A cette fin, l'intégralité du portefeuille doit être répartie en plusieurs groupes et évaluée en fonction de la classi-

fication correspondante. Les remarques ci-dessous résumément la manière dont nous avons appliqué les règles stipulées dans cette norme au sein de notre groupe.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers :

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie recouvre deux types d'opérations :

- les titres à la juste valeur sur option : tous les titres peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par résultat sur option. Cette option est choisie, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale et est irrévocable. Le Groupe CFCAL a opté pour l'enregistrement de ses instruments dérivés de couverture dans cette catégorie.
- les titres détenus à des fins de négociation : un actif ou un passif financier détenu à des fins de trading est un

actif ou un passif qui est désigné par l'entité, lors de la comptabilisation initiale, comme détenu à des fins de transaction (notamment, s'il est acquis ou assumé principalement dans le but de le vendre ou le racheter à court terme). Toutes les plus-values et moins-values réalisées, de même que les variations nettes latentes, sont présentées dans le PNB à la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

#### Prêts et créances émis

Les prêts affectés à cette catégorie vérifient simultanément les critères suivants : les prêts sont émis ou acquis sans intention de les céder à court terme, l'entité n'a pas opté pour l'option juste valeur, ils ne sont pas cotés sur un marché actif, leur flux futurs sont

fixes ou déterminables. Ils sont évalués au coût amorti. Cette catégorie recouvre à l'actif l'ensemble des prêts accordés par le groupe CFCAL et au passif les ressources du CFCAL.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixés ou déterminables et à échéances fixées que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à

l'échéance. Le Groupe CFCAL n'a pas utilisé la catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" pour l'exercice 2005.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie recouvre l'ensemble des actifs financiers, quelle que soit leur nature, n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Il s'agit principalement de titres portant intérêt, et d'actions. Ce portefeuille est évalué à la juste valeur avec impact sur les capitaux

propres, dans la rubrique "Gains/pertes latents ou différés", après prise en considération de l'impôt différé. Les plus-values et moins-values n'affectent le compte de résultat qu'au moment de la cession de l'actif.

### Créances

Les créances émises sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du Taux d'Intérêt Effectif. Le coût amorti d'un crédit est le montant auquel il a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de capital, majoré ou diminué de l'amortissement de certains coûts et commissions à étaler et surcotes/décotes, actualisés au TIE et diminué de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'une perte est encourue du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif. Le montant de la dépréciation est la différence entre les montants inscrits

au bilan au titre de l'actif et le montant recouvrable qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Par ailleurs, le Groupe CFCAL prend désormais en compte la valeur de ses gages dans la détermination de ses provisions.

Outre les dépréciations sur base individuelle, le groupe CFCAL procède à des dépréciations sur la base de groupes d'actifs présentant des caractéristiques similaires en termes de risques de crédit (provisions sur base portefeuille). Il s'agit des prêts en situation de surendettement.

### Immobilisations

Les normes IFRS 16 et 40 distinguent plusieurs catégories d'immobilisations :

- Les immeubles de placement : IFRS 40 définit un immeuble de placement comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie de bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

- Les autres immobilisations corporelles : selon IFRS 16, il s'agit des actifs corporels qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; pour les biens immobiliers, ce sont ceux qui sont occupés par leur propriétaire, par opposition aux immeubles de placement.

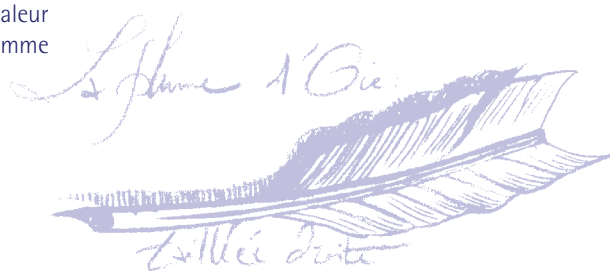
Le Groupe CFCAL a retenu comme règle de comptabilisation des immeubles de placement et autres immobilisations corporelles celle du coût amorti. La valeur résiduelle des immobilisations est considérée comme nulle.

L'approche par composant consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement (IFRS 16 § 45). Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros oeuvre, (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)
- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans



### Provisions pour risques et charges

La norme IAS 37 définit une provision pour risques et charges comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Le CFCAL provisionne dans cette catégorie les assignations auxquelles le groupe doit faire face dans le cadre de son activité ainsi que les contentieux fiscaux.

### Provisions pour engagements de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%, de

l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL.

### Impôts différés

Selon IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base d'une approche bilantielle, c'est-à-dire sur les différences constatées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, et sa valeur fiscale, à savoir :

- décalages entre valeurs comptables et fiscales de l'ensemble des éléments actifs et passifs,
- déficits reportables (le CFCAL n'est pas concerné),
- retraitements de consolidation.

## 3. Principales différences entre les méthodes de comptabilisation, d'évaluation et de consolidation: comparaison entre normes IFRS et normes françaises

Selon IFRS 1, un premier adoptant doit appliquer les comptes IFRS de manière rétrospective à l'ensemble de ses opérations passées. Le premier adoptant doit établir un bilan d'ouverture à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien présenté en comparatif dans ses premiers états financiers IFRS. Pour le CFCAL qui établit ses premiers états financiers au 31 décembre 2005, il s'agit du bilan du 1er janvier 2004.

L'impact FTA (First Time Adoption) du passage aux normes IFRS au 1er janvier 2004 est enregistré en capitaux propres, après prise en compte des impôts différés. Le résultat de l'exercice 2004 a également fait l'objet d'un retraitement IFRS.

Les principales divergences entre normes françaises et normes IFRS sont présentées ci dessous :

- Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux : les normes internationales ne reconnaissent pas cette provision générale. Le FRBG a fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres au 1er janvier 2004.
- Enregistrement des commissions : les commissions versées aux courtiers sont rattachées aux prêts et étalées actuariellement sur leur durée de vie. Symétriquement, les frais d'études versés par les clients sont déduits des prêts et étalés de la même manière. Au passif, les commissions de courtage sur les obligations foncières suivent le même traitement.

- Approche par composant pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement : le différentiel d'amortissement résultant de cette approche a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture
- Portefeuille disponible à la vente : enregistrement en capitaux propres de la plus-value latente
- Actifs financiers en juste valeur par résultat : les instruments dérivés conclus à des fins de couverture en normes françaises ont été enregistrés en juste valeur par résultat, sur option. La moins value latente globale constatée vient en diminution du PNB
- Les actions propres ont été portées en diminution des capitaux propres
- Les provisions pour surendettement enregistrées en provision de passif en normes françaises viennent en déduction de l'actif en normes IFRS dans le cadre des dépréciations sur base collective.

A compter du 1er janvier 2005, le CFCAL applique l'article 13 du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. Cet article prévoit notamment, la prise en considération des garanties susceptibles d'être appelées (gages, ...) et l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels dans le calcul des provisions à constituer sur les créances douteuses. Le 1er janvier 2005 était la date limite d'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002.

### ■ Note 1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'€

	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations interbancaires</b>			<b>64</b>			<b>12</b>
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts et opérations de pension	98	34	64	82	70	12
<b>Opérations avec la clientèle</b>			<b>48 948</b>			<b>48 234</b>
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) et opérations de pension	49 133	99	49 034	48 354	59	48 295
Intérêts sur prêts et comptes à terme à régime spécial	0	86	-86	0	61	-61
<b>Dettes représentées par un titre</b>			<b>-23 663</b>			<b>-24 748</b>
Charges sur certificat de dépôt et autres titres	0	814	-814	0	649	-649
Charges sur emprunts obligataires	0	22 849	-22 849	0	24 099	-24 099
<b>Autres</b>	<b>231</b>	<b>242</b>	<b>-11</b>	<b>16</b>	<b>39</b>	<b>-23</b>
<b>Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>49 462</b>	<b>24 124</b>	<b>25 338</b>	<b>48 452</b>	<b>24 977</b>	<b>23 475</b>

### ■ Note 2 Commissions (Produits et charges)

en milliers d'€

	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	2 970	545	2 425	89	1 021	-932
Commissions sur moyens de paiement	168		168	172		172
Commissions sur opérations sur titres	12	89	-77	20	107	-87
Commissions sur opérations de hors-bilan	0	1	-1	3		3
Autres commissions	188	175	13	173	164	9
<b>Total des commissions nettes</b>	<b>3 338</b>	<b>810</b>	<b>2 528</b>	<b>457</b>	<b>1 292</b>	<b>-835</b>

<sup>(1)</sup> Reclassement par homogénéisation avec les normes CNCE - au 31 décembre 2004 les IRA étaient confondues dans les opérations avec la clientèle (voir note 1)

■ Note 3 **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

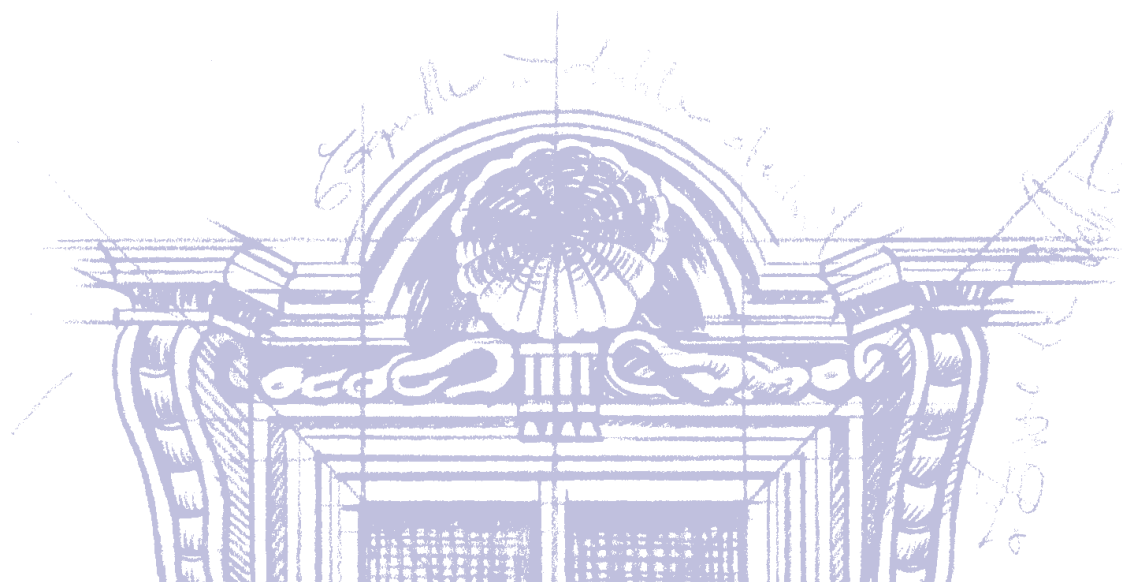
en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Résultats sur instruments dérivés de transaction	365	-318
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>365</b>	<b>-318</b>

■ Note 4 **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Résultats de cession	0	0
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
Résultats de cession	507	210
Dividendes reçus	405	265
<b>Autres</b>	<b>-11</b>	<b>-170</b>
<b>Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>901</b>	<b>305</b>



### ■ Note 5 Produits et charges des autres activités

en milliers d'€

	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement			0		2	-2
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement		190	-190		222	-222
Revenus et charges sur immeubles de placement	1 089	314	775	1 070	284	786
<b>Total des produits et charges sur immeubles de placement</b>	<b>1 089</b>	<b>504</b>	<b>585</b>	<b>1 070</b>	<b>508</b>	<b>562</b>
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation d'actifs			0			0
Autres produits et charges	122	28	94	133	39	94
<b>Total des opérations de locations opérationnelles</b>	<b>122</b>	<b>28</b>	<b>94</b>	<b>133</b>	<b>39</b>	<b>94</b>
Autres produits et charges divers d'exploitation	254	61	193	86	58	28
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	938		938	-15		-15
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 192</b>	<b>61</b>	<b>1 131</b>	<b>71</b>	<b>58</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>2 403</b>	<b>593</b>	<b>1 810</b>	<b>1 274</b>	<b>605</b>	<b>669</b>

<sup>(1)</sup> En 2005, il s'agit essentiellement de reprises nettes sur litiges assignations

### ■ Note 6 Charges générales d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Impôts et taxes	574	489
Services extérieurs	1 387	1 074
<b>Total Autres frais administratifs</b>	<b>1 961</b>	<b>1 563</b>
Frais de personnel	5 604	4 744
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>7 565</b>	<b>6 307</b>

## ■ Note 7 Frais de personnel

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Salaires et traitements	2 347	2 101
Charges des régimes à cotisations définies	1 007	874
Autres charges sociales et fiscales	531	466
Intéressement et participation	1 719	1 303
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>5 604</b>	<b>4 744</b>

## ■ Ventilation de l'effectif

	31/12/2005	31/12/2004
Non cadres	71	65
Cadres	12	12
<b>Total Effectif</b>	<b>83</b>	<b>77</b>

## ■ Note 8 Engagements sociaux

Le CFCAL ne délivre aucun engagement de retraite (à prestations ou à cotisations définies) à ses salariés. Le passif social est exclusivement constitué par les indemnités de fin de carrière, conformes aux conventions légales et intégralement provisionnées. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL.

## ■ Note 9 Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	441	340
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>441</b>	<b>340</b>

## ■ Note 10 Coût du risque

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Dotations aux provisions :</b>		
Opérations interbancaires	19	50
Opérations avec la clientèle	1 730	6 468
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 749</b>	<b>6 518</b>
<b>Reprises de provisions :</b>		
Opérations interbancaires	18	516
Opérations avec la clientèle	9 320	5 791
<b>Reprises de provisions</b>	<b>9 338</b>	<b>6 307</b>
<b>Pertes et récupérations :</b>		
Pertes sur créances irrécouvrables	2 663	2 134
Récupérations sur créances amorties	0	1 435
<b>Pertes et récupérations</b>	<b>2 663</b>	<b>699</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>4 926</b>	<b>-910</b>

38

## ■ Note 11 Impôt sur le résultat

## Composante de la charge d'impôt

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Charge d'impôt exigible	9 289	6 349
Ajustement sur impôt exigible au titre des années antérieures	-589	270
Réduction IDA	316	681
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>9 017</b>	<b>7 300</b>



## Explication de la charge d'impôt

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net part du groupe	18 844	8 441
Charge (produit) d'impôt	9 017	7 300
<b>Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>27 861</b>	<b>15 742</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français</b>	<b>34,93%</b>	<b>35,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France</b>	<b>9 732</b>	<b>5 577</b>
Effet de la réduction des impôts différés actifs		241
Effet des différences permanentes	-715	1 482
Autres éléments		
<b>Charge (produit) d'impôt comptabilisée</b>	<b>9 017</b>	<b>7 300</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge / produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)</b>	<b>32,36%</b>	<b>46,38%</b>

## Composition des impôts différés au bilan

en milliers d'€

	31/12/2004	Variations portant sur des éléments comptabilisés en résultat	Variations portant sur des éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	31/12/2005
Provisions pour engagements sociaux	539	121			659
Provisions pour risques de crédit non déductibles	867	-300			567
Autres provisions	1 786	-21			1 765
Autres différences temporelles	2 742	-28	-2 166		548
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>5 933</b>	<b>-228</b>	<b>-2 166</b>		<b>3 539</b>
Réévaluation positive des immobilisations					
Variation de juste valeur positive des actifs disponibles à la vente	1 083		504		1 587
Autres différences temporelles	33		118		152
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>1 117</b>	<b>0</b>	<b>622</b>		<b>1 738</b>
<b>Net d'impôts différés</b>	<b>4 816</b>	<b>-228</b>	<b>-2 787</b>	<b>0</b>	<b>1 801</b>

## ■ Note 12 Résultat (dilué) par action

Le CFCAL ne porte aucun instrument dilutif dans son bilan. Le résultat dilué par action est ainsi identique au résultat par action.

## ■ Note 13 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en milliers d'€

	31/12/2005			31/12/2004		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
<b>Opérations fermes</b>						
Taux		441	441		96	96
<b>Total dérivés</b>		<b>441</b>	<b>441</b>		<b>96</b>	<b>96</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		<b>441</b>	<b>441</b>		<b>96</b>	<b>96</b>

## ■ Note 14 Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Effets publics et valeurs assimilées	104	108
Obligations	158	5 152
<b>Total titres à revenu fixe</b>	<b>262</b>	<b>5 260</b>
Actions et autres titres à revenu variable + ATDLT	13 506	11 864
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente brut</b>	<b>13 768</b>	<b>17 124</b>
Provisions pour dépréciation	0	707
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente net</b>	<b>13 768</b>	<b>16 417</b>

## ■ Note 15 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Comptes ordinaires débiteurs	1 344	2 939
Autres	109	126
Créances rattachées	22	23
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 475</b>	<b>3 088</b>

## ■ Note 16 Prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>5 953</b>	<b>4 501</b>
Crédits de trésorerie	21 576	25 550
Crédits de l'équipement	52 558	59 904
Crédits à l'habitat	197 850	180 440
Autres crédits	406 566	363 818
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>678 550</b>	<b>629 712</b>
<b>Créances rattachées</b> <sup>(1)</sup>	<b>4 138</b>	<b>4 420</b>
<b>Créances douteuses</b> <sup>(2)</sup>	<b>53 700</b>	<b>60 918</b>
<b>Montant brut des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>742 341</b>	<b>699 551</b>
<b>Provisions clientèle</b>	<b>23 440</b>	<b>33 232</b>
<b>Provisions créances rattachées et comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>393</b>	<b>430</b>
<b>Montant net des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>718 508</b>	<b>665 889</b>

<sup>(1)</sup> Dont 84 K€ de créances rattachées créances douteuses provisionnées intégralement

<sup>(2)</sup> Parmi ces créances, les créances douteuses compromises s'élèvent à 11 664 K€ et sont provisionnées à concurrence de 10 616 K€

## ■ Note 17 Comptes de régularisation et actifs divers

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Charges constatées d'avance	37	52
Produits à recevoir	18	37
Autres comptes de régularisation	23	116
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>78</b>	<b>205</b>
Débiteurs divers	412	771
A déduire provisions autres actifs	-231	-390
<b>Total des actifs divers</b>	<b>181</b>	<b>381</b>
<b>Total des Comptes de régularisation et actifs divers (NET)</b>	<b>259</b>	<b>586</b>

## ■ Note 18 Immeubles de placement

Le CFCAL a opté pour la méthode du coût. Les mouvements constatés sur l'année se présentent ainsi :

### Valeurs brutes 31/12/2005

en milliers d'€

	Immeubles de placement	En-cours	Total
<b>Valeur brute ouverture</b>	<b>4 392</b>	<b>1 068</b>	<b>5 460</b>
Acquisitions	1 259	188	1 447
Sorties		1 065	1 065
<b>Valeur brute clôture</b>	<b>5 651</b>	<b>191</b>	<b>5 842</b>

### Amortissements et provisions 31/12/2005

en milliers d'€

	Immeubles de placement	En-cours	Total
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur ouverture</b>	<b>1 574</b>	<b>191</b>	<b>1 765</b>
Amortissements	700		700
Autres mouvements		-7	-7
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture</b>	<b>2 274</b>	<b>184</b>	<b>2 458</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>3 377</b>	<b>7</b>	<b>3 384</b>

### Juste valeur des immeubles de placement

en milliers d'€

Localisation	Juste valeur	Revenus locatifs estimés/an
16, rue Thiergarten à Strasbourg	520	32
10, rue du Maire Kuss à Strasbourg	820	56
34, rue Thomann à Strasbourg	98	11
8, rue des Peupliers à Gundershoffen	3 000	192
2, rue Guynemer à Brive la Gaillarde	200	11
10, rue St Didier à Paris	10 600	444
3, rue Ampère à Epinay sur Seine	1 050	92
64, rue des Moines à Paris	15	3
2, rue du Mouzon à Laxou	75	9
22, avenue Paul Signac à Montreuil	20	11
<b>Total</b>	<b>16 398</b>	<b>861</b>

Ces évaluations ont été réalisées par des experts externes et revues par l'expert interne du CFCAL-SCF.



## ■ Note 19 Immobilisations corporelles exploitation

### Valeurs brutes 31/12/2005

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Valeurs brutes
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement mobilier et autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles En-cours	
<b>Valeur brute ouverture 31/12/2004</b>	<b>993</b>	<b>0</b>	<b>1 849</b>	<b>664</b>	<b>3 506</b>
Acquisitions	337		941	443	1 721
Cessions	0		23	1 065	1 088
Transfert de poste à poste - Immo. par composants	437		-437	0	0
<b>Valeur brute clôture 31/12/2005</b>	<b>893</b>	<b>0</b>	<b>3 204</b>	<b>42</b>	<b>4 139</b>

### Amortissements et provisions

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Totaux
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement mobilier et autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles En-cours	
<b>Ouverture</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>1 011</b>	<b>0</b>	<b>1 650</b>
Dotations aux amortissements	4		224		228
Autres mouvements - Immo. par composants	-354		386		32
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture</b>	<b>289</b>	<b>0</b>	<b>1 621</b>	<b>0</b>	<b>1 910</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>604</b>	<b>0</b>	<b>1 583</b>	<b>42</b>	<b>2 229</b>

## ■ Note 20 Immobilisations incorporelles

### Valeurs brutes

en milliers d'€

	Droit au bail Fonds de commerce	Logiciels	Autres im- mobilisations incorporelles	Valeurs brutes
<b>Valeur brute ouverture</b>		<b>845</b>		<b>845</b>
Acquisitions		301		301
Cessions		5		5
<b>Valeur brute clôture</b>		<b>1 141</b>		<b>1 141</b>

### Amortissements et provisions

en milliers d'€

	Droit au bail Fonds de commerce	Logiciels	Autres im- mobilisations incorporelles	Totaux
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur ouverture</b>		<b>430</b>		<b>430</b>
Amortissements		184		184
Autres mouvements				
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture</b>		<b>614</b>		<b>614</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>		<b>527</b>		<b>527</b>

## ■ Note 21 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Opérations fermes</b>		
Taux	395	414
<b>Total des dérivés</b>	<b>395</b>	<b>414</b>
<b>Total des Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>395</b>	<b>414</b>

## ■ Note 22 Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Comptes à vue des établissements de crédit	2 045	91
Autres dettes	0	16
<b>Dettes à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>2 045</b>	<b>107</b>
Emprunts et comptes à terme	210	298
Dettes rattachées	2	20
<b>Dettes à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>212</b>	<b>318</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 257</b>	<b>425</b>

## ■ Note 23 Dettes envers la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Comptes ordinaires créditeurs	5 230	3 721
Comptes à terme	1 099	1 834
Comptes d'épargne à régime spécial	4 044	3 602
Livrets	3 181	2 464
PEL	673	670
CEL	55	52
PEA	135	416
Autres dettes opérations clientèle	263	287
Dettes rattachées	59	7
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>10 695</b>	<b>9 451</b>

## ■ Note 24 Dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Bons de caisse	4	4
TCN et certificats de dépôts	44 869	11 973
Emprunts obligataires	547 115	540 483
Dettes rattachées	11 327	12 758
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>603 315</b>	<b>565 218</b>

## ■ Note 25 Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Charges à payer	10	12
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	0	6 290
Autres comptes de régularisation créditeurs	1 411	1 078
<b>Total des comptes de régularisation - passif</b>	<b>1 421</b>	<b>7 380</b>
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	123	160
Dettes fiscales et sociales	6 009	2 493
Passifs divers	1 675	1 512
<b>Total des passifs divers</b>	<b>7 807</b>	<b>4 165</b>
<b>Total des Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>9 228</b>	<b>11 545</b>

<sup>(1)</sup> Le stock d'IRA au 31 décembre 2004 de 893 K€ pour le CFCAL-BANQUE et 5 397 K€ pour le CFCAL-SCF soit un total de 6 290 K€, a été extourné, déduction faite de l'impôt différé de 2 166 K€, via les capitaux propres au 31 décembre 2005.

## ■ Note 26 Provisions pour risques et charges, passifs et actifs éventuels

en milliers d'€

	31/12/2004	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2005
Engagements sociaux	186	219	186		219
<b>Autres provisions</b>					
Provisions pour litiges	8 859	175	653	505	7 876
Autres provisions	853		421	50	382
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>9 898</b>	<b>394</b>	<b>1 260</b>	<b>555</b>	<b>8 477</b>

## ■ Note 27 Informations relatives au capital

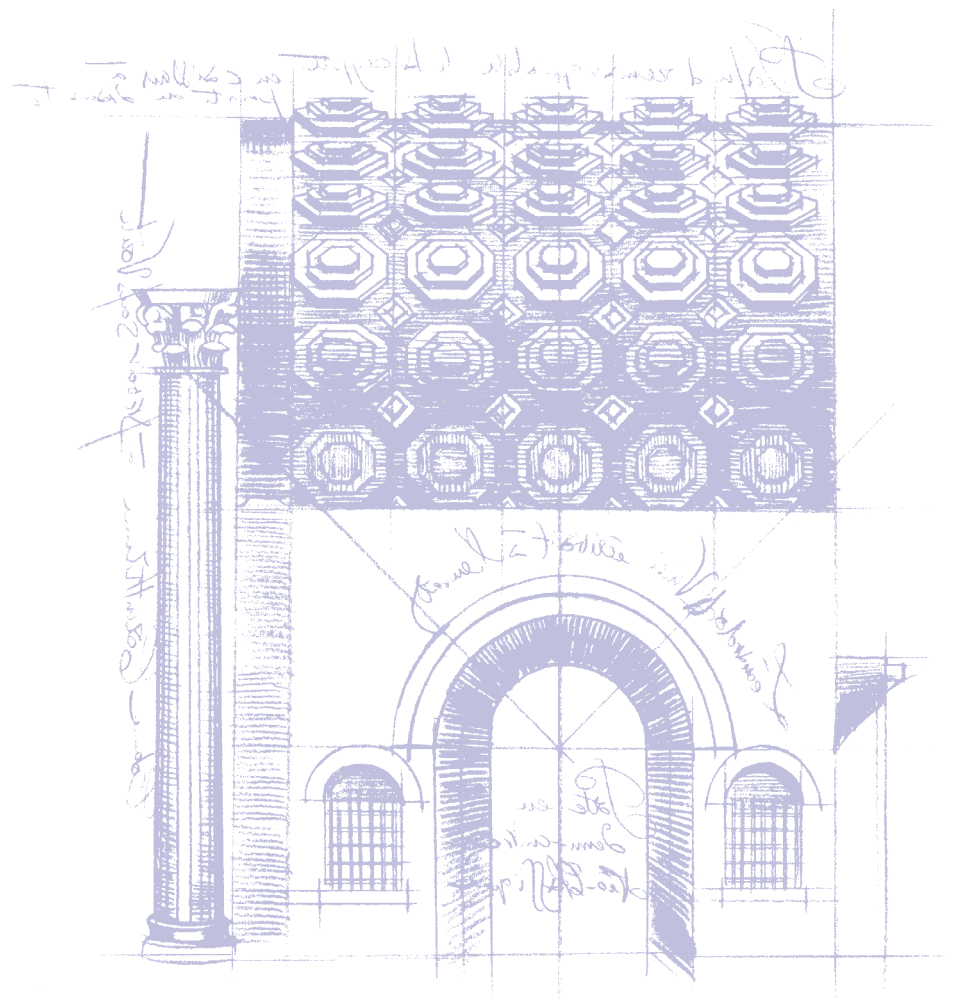
Le 4 juillet 2005, l'action CFCAL a fait l'objet d'une division par 10, le nombre de titres en circulation étant porté de 3 167 32 à 3 167 320, sans valeur nominale.

Le groupe CFCAL détient 27 941 actions d'autocontrôle au 31/12/2005.

## ■ Note 28 Engagements

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>23 285</b> 23 285	<b>22 042</b> 22 042
Engagements de la garantie en faveur des établissements de crédit en faveur de la clientèle	<b>61</b> 61	<b>541</b> 541
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
Engagements de financement des établissements de crédit	<b>18 000</b> 18 000	<b>18 000</b> 18 000
Engagements de la garantie des établissements de crédit de la clientèle	<b>76 612</b> 322 76 290	<b>91 625</b> 458 91 167



## ■ Note 29 Risque de crédit

### a) Exposition globale au risque de crédit

en milliers d'€

	Encours sains	Encours douteux	BRUT 31/12/2005	BRUT 31/12/2004
Opérations interbancaires	1 475	0	1 475	3 088
Opérations clientèle	688 557	53 784	742 341	699 551
Autres actifs financiers *	262	0	262	5 260
<b>Exposition maximum</b>	<b>690 294</b>	<b>53 784</b>	<b>744 078</b>	<b>707 899</b>

\* Titres à revenu fixe du portefeuille disponible à la vente.

### b) Provisions couvrant le risque de crédit

en milliers d'€

	31/12/2004	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres variations	31/12/2005
Opérations clientèle						
Sur base individuelle	28 414	3 346	9 813	2 857		19 090
Sur base portefeuilles	5 249	182	687			4 743
<b>Provisions déduites de l'actif</b>	<b>33 663</b>	<b>3 527</b>	<b>10 500</b>	<b>2 857</b>		<b>23 833</b>
<b>Total des provisions pour risque de crédit</b>	<b>33 663</b>	<b>3 527</b>	<b>10 500</b>	<b>2 857</b>		<b>23 833</b>
<b>Dont provisions sur :</b>						
Encours sains	5 249	182	687	0		4 743
Encours douteux	28 414	3 346	9 813	2 857		19 090

### c) Méthodes utilisées pour réduire le risque de crédit

L'ensemble des crédits accordés par le groupe CFCAL sont garantis par des hypothèques ou des cautions de collectivités locales. La clientèle est constituée quasi exclusivement de particuliers. Le groupe CFCAL dispose d'un stock de prêts aux collectivités locales, mais celui-ci tend à s'éteindre en l'absence de nouvelles réalisations.

■ Note 30 **Risque de liquidité**

Actif 31/12/05

en milliers d'€

	Moins d'1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	388					388
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	0					0
Actifs financiers disponibles à la vente	13 768					13 768
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	1 475					1 475
Prêts et créances sur la clientèle	53 207	9 385	50 473	240 282	388 994	742 341

Passif 31/12/05

en milliers d'€

	Moins d'1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques centrales, CCP	0					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	0					
Dettes envers les établissements de Crédit	2 078		27	152		2 257
Dettes envers la clientèle	10 560				135	10 695
Dettes représentées par un titre	18 477	17 651	59 207	297 892	210 088	603 315

31/12/05

en milliers d'€

	Moins d'1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Dérivés de transaction et de couverture recensés à l'actif</b>						
<i>Opérations fermes</i>						
Taux						
Actions					20 000	20 000
<b>Dérivés de transaction et de couverture recensés au passif</b>						
<i>Opérations fermes</i>						
Taux				10 000		10 000
Actions						
Autres						

### ■ Note 31 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts accordés à la clientèle est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux de la courbe zéro coupon sur OAT, majorée de 150 points de base, pour les prêts à taux fixe et sur la base de l'EURIBOR 1 an cristallisé, majoré de 150 points de base, pour les prêts à taux révisable.

La juste valeur des ressources est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux de la courbe zéro coupon sur OAT, majorée de 30 points de base, pour les ressources à taux fixe, et sur la base de l'EURIBOR 3 mois cristallisé sans marge, pour les ressources à taux révisable.

en milliers d'€		
31/12/05	Coût amorti	Juste valeur
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	1 475	1 475
Prêts et créances sur la clientèle	718 508	824 296
<b>Passif</b>		
Dettes envers les établissements de Crédit	2 257	2 257
Dettes envers la clientèle	10 695	10 695
Dettes représentées par un titre	603 315	610 436

50

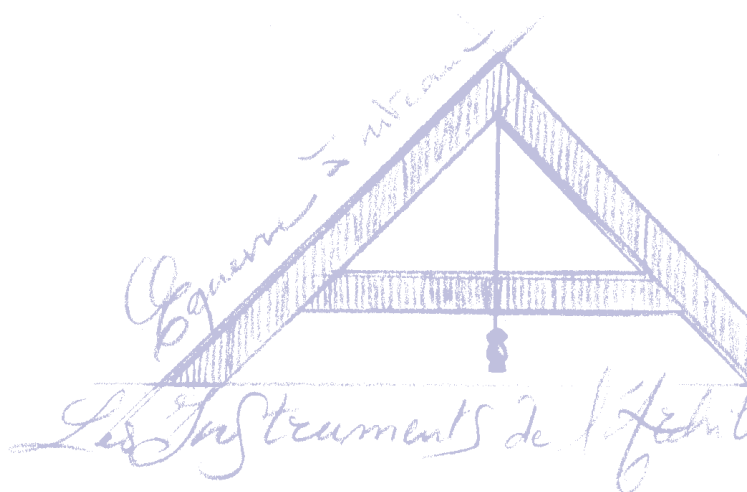
### ■ Note 32 Information sectorielle

en milliers d'€			
	Secteur A Hypothécaires et consommation	Secteur B Collectivités locales	Total groupe
<b>Information par secteur d'activité</b>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>28 781</b>	<b>2 160</b>	<b>30 941</b>
Charges générales d'exploitation	7 565		7 565
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	441		441
Coût du risque	-4 582	-344	-4 926
<b>Résultats d'exploitation</b>	<b>25 357</b>	<b>2 504</b>	<b>27 861</b>
Autres résultats			
<b>Résultats net avant impôt</b>	<b>25 357</b>	<b>2 504</b>	<b>27 861</b>

Le principal secteur d'activité du CFCAL étant les crédits, la distinction est faite par catégories de prêts soit :

- 1) prêts hypothécaires et à la consommation
- 2) prêts aux collectivités locales

L'activité est intégralement réalisée en France.



### ■ Note 33 Périmètre de consolidation

en %

	Méthode	31/12/2005		N-1		N-2	
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
CFCAL-SCF	IG *	Exclusif	99,99 %	Exclusif	99,99 %	Exclusif	99,99 %
GERANCE FINANCIERE	NC *		100 %		100 %		100 %

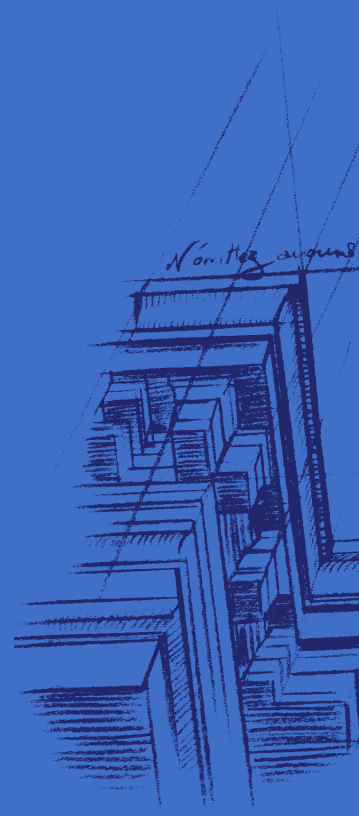
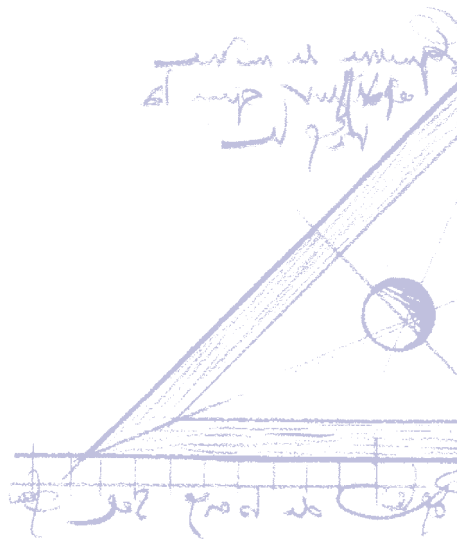
\* IG = Intégration Globale

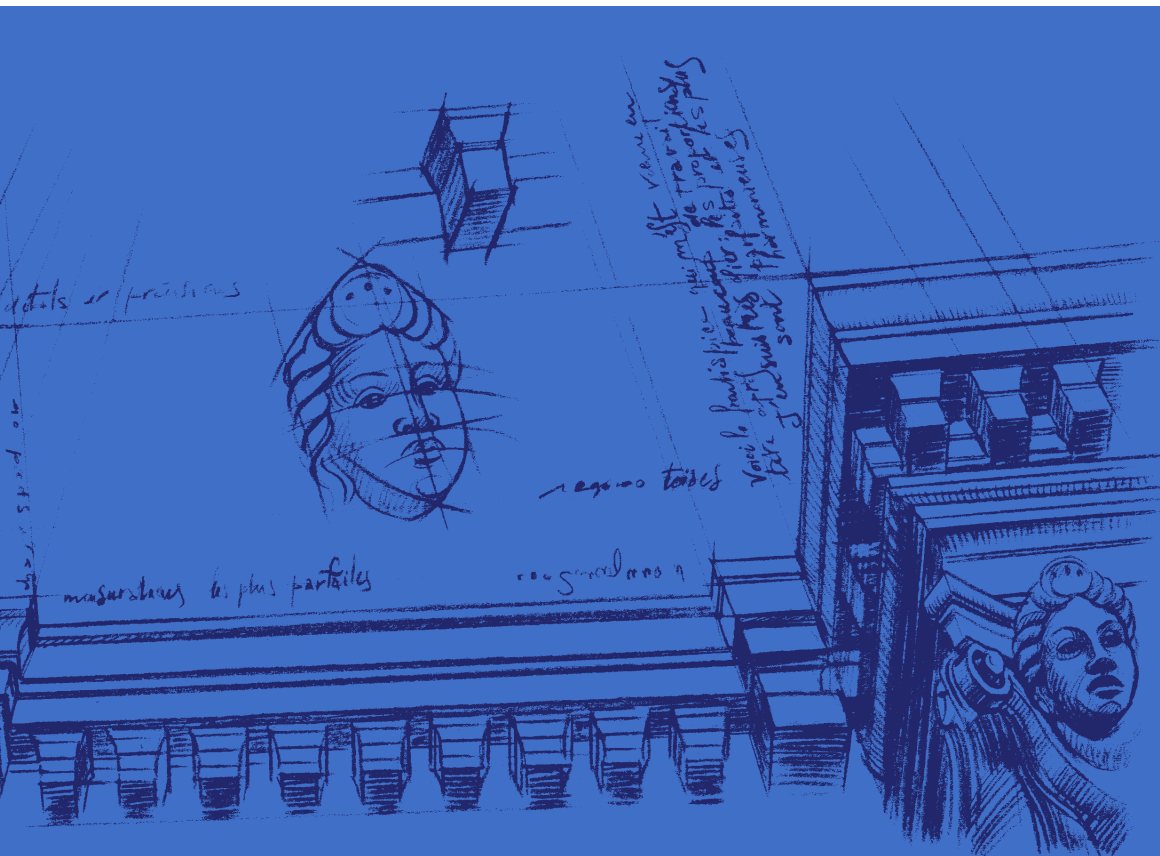
\* NC = Non Consolidé

### ■ Note 34 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

en milliers d'€

	31/12/2005		31/12/2004	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents trésorerie</b>				
Caisse	91		58	
Banque Centrale et CCP	297		131	
	<b>Sous-total</b>	<b>388</b>	<b>189</b>	
Soldes à vue sur établissements de crédit	1 475	2 257	3 088	425
	<b>Solde net Trésorerie et équivalents Trésorerie</b>	<b>-394</b>	<b>2 851</b>	





Renseignements financiers

# Comptes sociaux

# Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société **CREDIT FONCIER et COMMUNAL D'ALSACE et de LORRAINE - BANQUE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif aux indemnités de remboursement anticipé tel que décrit dans l'annexe comptable dans les notes I "principes comptables et méthodes d'évaluation" paragraphe 1.12 "Indemnités de remboursement anticipé (IRA)" résultant d'une mise en conformité avec les règles du groupe CFF,

- le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la provision pour risque opérationnel tel que décrit dans l'annexe comptable dans la note I "principes comptables et méthodes d'évaluation" paragraphe 1.10 "provision pour risque opérationnel" résultant également d'une mise en conformité avec les règles du groupe CFF/Caisse d'épargne,

- le changement d'estimation comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la constitution des provisions d'actif telles que décrit dans l'annexe comptable dans les notes I "principes comptables et méthodes d'évaluation" et 1.1.2 "Risques et constitution des provisions" résultant d'une prise en compte systématique de la valeur du gage dans le calcul des provisions.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans la note I "principes comptables et méthodes d'évaluation" paragraphes 1.10 "Provision pour risque opérationnel" et 1.12 "Indemnités de remboursement anticipé (IRA)" de l'annexe et la présentation qui en a été faite. Nous avons par ailleurs validé l'impact du changement de méthode sur les comptes de l'exercice ainsi que sur les capitaux propres d'ouverture.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances sur

la clientèle et risques de crédit telles qu'elles sont décrites dans la note 1.1 de l'annexe et spécialement celle relative aux provisions d'actif pour lesquelles la société utilise désormais systématiquement la valeur des gages dans son calcul des provisions.

- Nous avons notamment revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques avérés, le dispositif d'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan, spécifiques ou générales.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la

concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à STRASBOURG, le 28 avril 2006.

Société d'Expertise Comptable  
de Révision et d'Organisation Privées  
S.E.C.R.O.P.

Jean-Louis WEIL

Yves BOURDIN

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

## Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec la Société de Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine- SCF

#### Convention de gestion

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, le CFCAL-BANQUE a constaté au cours de l'exercice :

- un produit de 5 473 383,53 Euros lié à la refacturation au CFCAL-SCF de charges générales et de charges d'exploitation bancaire,
- un produit de 2 229 449,13 Euros lié à la refacturation au CFCAL-SCF de commissions diverses liées à l'activité de crédit à la clientèle payées pour son compte,
- une charge de 1 620 244,00 Euros liée à la rétrocession au CFCAL-SCF de commissions perçues pour son compte.

#### Convention d'intégration fiscale

Cette convention signée avec le CFCAL-SCF a pris effet le 1er janvier 2000.

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Les conventions suivantes se sont poursuivies jusqu'au 3 octobre 2005, date à laquelle est intervenue l'opération d'augmentation, par compensation des créances, du capital social de la Société de Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine-SCF.

#### Convention d'émission de titres subordonnés

En application de l'article 4C du Règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres, votre Conseil d'administration avait autorisé en date du 16 mars 2000 un prêt subordonné à durée indéterminée de 4 573 470 Euros au CFCAL-SCF, incluant l'avance de 2 709 917 Euros consentie le 27 décembre 1999.

Ce prêt avait fait l'objet d'une convention passée le 31 mars 2000, modifiée par un avenant en date du 6 juillet 2000. Il porte intérêt au taux moyen pondéré des Obligations Foncières émises dans l'année civile. Au titre de l'exercice 2005, le produit d'intérêt s'élève à 92 612,01 Euros.

#### Convention d'avance en compte

Votre Conseil d'administration avait autorisé en date du 16 mars 2000 une convention d'avance en compte de 3 048 980,00 Euros, à un an renouvelable, au CFCAL-SCF, rémunérée au taux moyen trimestriel de l'EONIA.

Au titre de l'exercice 2005, le produit d'intérêt s'élève à 44 478,43 Euros.

Les titres subordonnés et l'avance en compte ont été soldés par cette augmentation de capital.

Fait à STRASBOURG, le 28 avril 2006.

Société d'Expertise Comptable  
de Révision et d'Organisation Privées  
S.E.C.R.O.P.

Jean-Louis WEIL

Yves BOURDIN

## ■ Bilan social

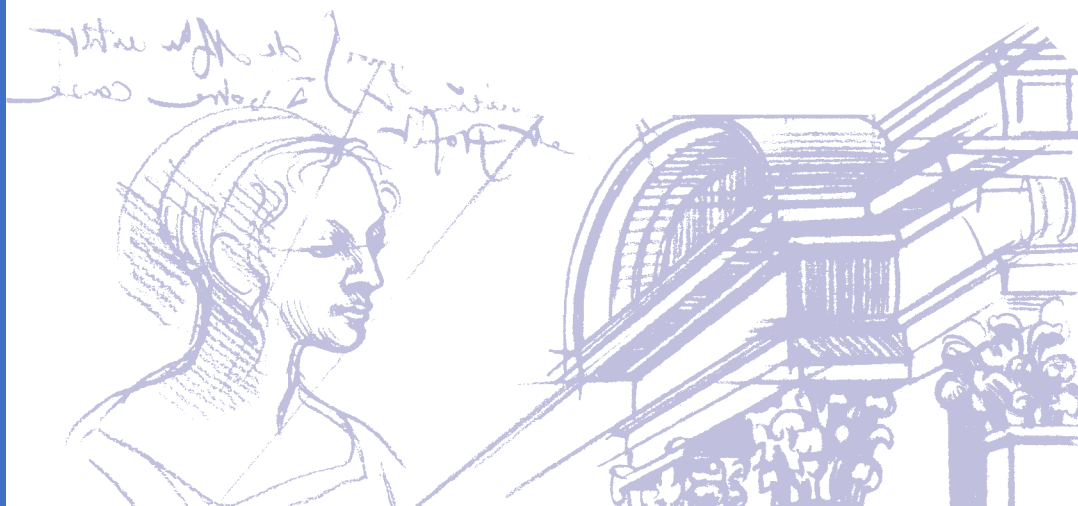
en €uros

Réf.	Actif	NET 31/12/2005	NET 31/12/2004
A1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	387 787	189 024
A2	Créances sur les établissements de crédit	13 755 550	10 829 262
A3	Opérations avec la clientèle	79 333 097	74 459 137
A4	Obligations et autres titres à revenu fixe	259 566	5 253 011
A5	Actions et autres titres à revenu variable	8 332 709	7 877 455
A6	Participations et autres titres détenus à long terme	32 094	32 094
A7	Parts dans les entreprises liées	12 350 615	4 728 844
A8	Immobilisations incorporelles	526 913	415 174
A9	Immobilisations corporelles	5 612 749	5 551 712
A10	Actions propres	672 173	682 252
A11	Autres actifs	2 521 922	655 301
A12	Comptes de régularisation	3 026 383	3 564 379
<b>Total de l'actif</b>		<b>126 811 558</b>	<b>114 237 645</b>

56

en €uros

Réf.	Hors-bilan	31/12/2005	31/12/2004
A13	<b>Engagements reçus</b>		
	Engagements de financement	8 000 000	8 000 000
	Engagements de garantie	27 891 411	29 948 449



## ■ Bilan social

en Euros

Réf.	Passif	31/12/2005	31/12/2004
P1	Banques Centrales, CCP	0	0
P2	Dettes envers les établissements de crédit	2 256 889	2 392 896
P3	Opérations avec la clientèle	10 560 346	9 263 018
P4	Dettes représentées par un titre	26 246 415	10 595 840
P5	Autres passifs	6 129 104	2 684 532
P6	Comptes de régularisation	950 327	1 779 701
P7	Provisions pour risques et charges	9 906 739	15 562 267
P8	Fonds pour risques bancaires généraux	13 000 000	13 000 000
P9	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG		
P10	Capital souscrit	4 830 163	4 830 163
P11	Primes d'émission	3 842 435	3 842 435
P12	Réserves	33 490 711	19 459 494
P13	Provisions réglementées et subvention d'investissement	1 157 035	942 443
P14	Report à nouveau	361 317	430
P15	Résultat de l'exercice	14 080 077	29 884 425
	<b>Total du passif</b>	<b>126 811 558</b>	<b>114 237 645</b>

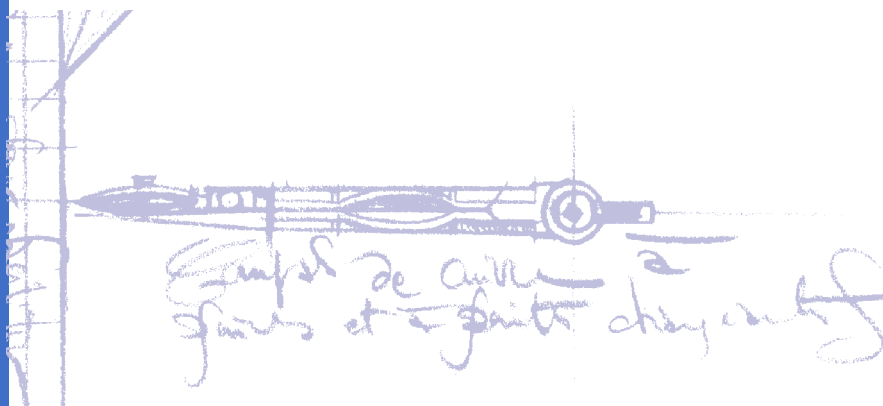
en Euros

Réf.	Hors-bilan	31/12/2005	31/12/2004
P16	<b>Engagements donnés</b>		
	Engagements de financement	23 285 491	22 041 882
	Engagements de garantie	60 979	541 147

## ■ Compte de résultat social

en Euros

			2005	2004
1	+	Intérêts et produits assimilés	6 217 968	6 577 264
2	-	Intérêts et charges assimilées	943 874	824 602
3	+	Revenus des titres à revenu variable	4 394 657	1 855 048
4	+	Commissions (produits)	4 226 165	3 975 216
5	-	Commissions (charges)	4 119 469	3 999 314
6	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	52 022	-7 868
7	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	789 087	455 762
8	+	Autres produits d'exploitation bancaire	2 554 040	1 262 383
9	-	Autres charges d'exploitation bancaire	694 714	604 194
10		<b>Produit net bancaire</b>	<b>12 475 883</b>	<b>8 689 695</b>
11	-	Charges générales d'exploitation	7 129 670	5 924 597
12	-	Dotations aux amortissements & provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	441 073	339 557
		sous-total	7 570 743	6 264 154
		à déduire charges refacturées SCF	5 473 384	4 735 256
		Total Net	2 097 359	1 528 898
13		<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>10 378 524</b>	<b>7 160 797</b>
14	-	Coût du risque	-6 490 760	-2 768 546
15		<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 869 284</b>	<b>9 929 343</b>
16		<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>16 869 284</b>	<b>9 929 343</b>
17	+/-	Résultat exceptionnel	218 405	2 469
18	-	Impôt sur les bénéfices	2 790 539	2 561 713
19	+/-	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-217 073	22 514 326
20		<b>Résultat net</b>	<b>14 080 077</b>	<b>29 884 425</b>



## Annexe aux comptes sociaux

### 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91- 01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France :

- coût historique
- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des indemnités de remboursement anticipés qui sont

désormais directement enregistrées en PNB et des immobilisations qui sont valorisées selon l'approche par composants, méthode rétrospective. La société prend par ailleurs en compte la valeur du gage dans la détermination des provisions d'actifs.

L'impact est le suivant :

- pour les indemnités de remboursement anticipés : 132 K€ sur le résultat et 893 K€ sur les capitaux propres (retraitement rétrospectif) ;
- impact non significatif pour l'approche par composants ;
- 6 M€ pour l'amélioration de la prise en compte des gages.

#### 1.1 Créances sur la clientèle et risque de crédit

##### 1.1.1 Présentation

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique "opérations avec la clientèle", les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque présente les encours douteux compromis conformément à l'avis n°2003-G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en

encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Les garanties sont prises en compte dans l'appréciation du caractère compromis de la créance.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs. Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

##### 1.1.2 Risque et constitution des provisions

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

Le CFCAL-Banque applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à l'article 13 de ce règlement, les provisions permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-Banque prend désormais en compte la valeur de ses gages dans la détermination des provisions.

Par ailleurs, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle consécutifs au surendettement.

Les dotations nettes de reprises des provisions, et les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des provisions, reprises de provision, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

## 1.2 Portefeuille de titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'instruction 94-05 de la Commission Bancaire, l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000-02 du CRC.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille), est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres.

**Titres de placement :** Les titres de placement sont acquis par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués individuellement au cours moyen de décembre pour les titres cotés en France, et au dernier cours de décembre pour les titres cotés à l'étranger. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins values latentes ainsi constatées ; les moins-values latentes donnent lieu à une provision pour dépréciation.

Le résultat des cessions est enregistré en "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilées". Cette rubrique comprend également les dotations et reprises sur provisions relatives à ces titres, ainsi que les frais d'acquisition.

## 1.3 Titres de participation, parts dans les entreprises liées, et autres titres détenus à long terme

**Les titres de participation** sont des titres acquis en vue d'une détention durable, supérieure à 5 % du capital des sociétés concernées. Ces titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués à leur valeur d'usage. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

pris en compte pour l'estimation de la valeur d'usage reposent essentiellement sur les capitaux propres.

**Les parts dans les entreprises liées** sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable notamment la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) entrant dans le périmètre de la consolidation.

La valeur d'usage de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments

## 1.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Le CFCAL-Banque applique depuis le 1er janvier 2005 l'approche par composant. Elle consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement. Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros oeuvre, (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)

- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

L'impact de ce changement de méthode a été enregistré en report à nouveau.

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

## 1.5 Actions propres

Le CFCAL-Banque fait un usage partiel de l'autorisation de rachat de ses propres titres limitée à 10% du capital social. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur

d'acquisition et peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur cours de bourse est inférieur à leur valeur historique.

## 1.6 Stock des immeubles acquis par adjudication

Le dernier immeuble en stock, acquis par adjudication, a été cédé courant de l'année 2005. Au 31 décembre

2005, le CFCAL-Banque ne possède plus d'immeubles en instance de revente.

### 1.7 Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend notamment des titres de créances négociables pour assurer le financement de l'activité de la société CFCAL-Banque. Ces titres sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les intérêts

et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

### 1.8 Provisions pour risques et charges

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

Au 31/12/2005, ces provisions recourent essentiellement :

- les provisions pour litiges : elles couvrent les assignations auxquelles le CFCAL-Banque doit faire face dans le cadre de son activité.
- les provisions pour risques de surendettement.

### 1.9 Provisions pour charges de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%, de

l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque.

### 1.10 Provision pour risque opérationnel

La provision pour risque opérationnel a été intégralement reprise pour un montant de 868 969€ dans

le cadre de l'harmonisation avec le groupe CFF/Caisse d'Epargne.

### 1.11 Fonds pour risques bancaires généraux

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque constitue pour renforcer la couverture générale contre les aléas propres au CFCAL-Banque, une provision intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux" prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité

de la Réglementation Bancaire. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés. Aucune dotation ni reprise n'a été effectuée en 2005.

### 1.12 Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités perçues depuis le 1er janvier 2005 sont désormais im-

médiatement comptabilisées dans le PNB. Le stock existant au 31/12/2004 a été repris par report à nouveau.

### 1.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.

- le règlement des litiges fiscaux et les reprises de provisions associées.

### 1.14 Intégration fiscale

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) et sa filiale le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er janvier 2000. Le Crédit Fon-

cier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque, est, en tant que société mère, seul redevable de l'impôt sur les sociétés, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe.

### 1.15 Consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) est la société mère du groupe constitué avec sa filiale le Crédit Foncier et Communal

d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), détenue à 99,99%.

## 2. Annexes au bilan et hors-bilan

■ Note 1 **Créances sur les établissements de crédit, opérations avec la clientèle** (réf. bilan A2/A3)

en milliers d'€

	2005 brut	Provisions	2005 net	2004 net
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>13 756</b>		<b>13 756</b>	<b>10 829</b>
<b>A TERME (taux variable)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>7 741</b>
Avance CFCAL-SCF (1)				3 049
Prêt subordonné CFCAL-SCF (1)				4 573
Créances rattachées				119
<b>A VUE (taux fixe)</b>	<b>13 756</b>		<b>13 756</b>	<b>3 088</b>
Comptes ordinaires débiteurs (2)	13 547		13 547	2 939
Divers	109		109	126
Créances rattachées	100		100	23
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>96 058</b>	<b>16 725</b>	<b>79 333</b>	<b>74 459</b>
<b>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>90 072</b>	<b>16 417</b>	<b>73 656</b>	<b>70 262</b>
Crédits de trésorerie	20 258		20 258	22 558
Crédits à l'équipement	3 807		3 807	2 571
Crédits à l'habitat	21 137		21 137	17 993
Autres crédits à la clientèle	20 985		20 985	20 265
Créances douteuses (3)	23 576	16 404	7 171	6 568
Créances rattachées	309	13	296	307
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>5 986</b>	<b>308</b>	<b>5 677</b>	<b>4 197</b>

(1) Suite à l'augmentation de capital de la SCF en date du 3 octobre 2005, l'avance de 3 049 K€ et la dette subordonnée de 4 573 K€ ont été converties en titres de participation

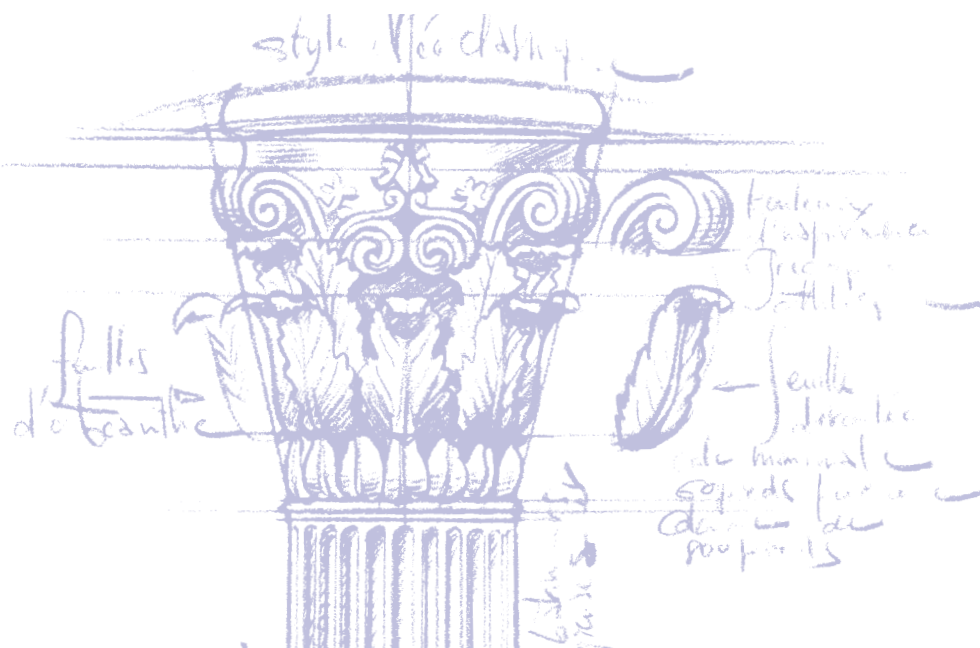
(2) Dont compte ordinaire débiteur de la SCF pour 12 203 K€

(3) Parmi ces créances, les créances douteuses compromises s'élèvent à 11 155 K€ et sont provisionnées à concurrence de 10 153 K€

## ■ Note 2 Ventilation des créances selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 an et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	Total net 2005	Total net 2004
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					<b>13 756</b>	<b>10 829</b>
<b>A TERME (taux variable)</b>						
Avance CFCAL-SCF						3 049
Prêt subordonné CFCAL-SCF						4 573
Créances rattachées						119
<b>A VUE (taux fixe)</b>						
Comptes ordinaires débiteurs	13 547				13 547	2 939
Divers	109				109	126
Créances rattachées	100				100	23
<b>Opérations avec la clientèle</b>					<b>79 333</b>	<b>74 459</b>
Crédits de trésorerie	1 757	3 554	11 317	3 630	20 258	22 558
Crédits à l'équipement	90	469	1 100	2 148	3 807	2 571
Crédits à l'habitat	509	991	5 738	13 899	21 137	17 993
Autres crédits à la clientèle	705	1 720	6 361	12 199	20 985	20 265
Créances douteuses	4 609	376	1 309	877	7 171	6 568
Créances rattachées	296				296	307
Comptes ordinaires débiteurs	5 677				5 677	4 197
<b>Total</b>	<b>27 399</b>	<b>7 110</b>	<b>25 825</b>	<b>32 753</b>	<b>93 089</b>	<b>85 288</b>



■ Note 3 **Dettes envers les établissements de crédit, opérations avec la clientèle, dettes représentées par un titre** (réf. bilan P2/P3/P4)

en milliers d'€

	2005 net	2004 net
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 257</b>	<b>2 393</b>
Dettes à vue (taux variable)	<b>2 040</b>	<b>2 057</b>
Compte ordinaire créditeur S.C.F. (1)		1 967
Autres comptes ordinaires créditeurs	2 040	90
Dettes à vue (taux fixe)	<b>4</b>	<b>18</b>
Autres comptes ordinaires créditeurs	4	18
Dettes à terme (taux variable)	<b>213</b>	<b>318</b>
Emprunts	210	314
Dettes rattachées	3	4
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>10 560</b>	<b>9 263</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	<b>4 099</b>	<b>3 602</b>
A vue	3 292	2 516
A terme	807	1 086
Autres dettes	<b>6 461</b>	<b>5 661</b>
A vue	5 359	3 820
A terme	1 102	1 841
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>26 246</b>	<b>10 596</b>
Certificats de dépôt	3 000	5 000
Titres de créances négociables (2)	23 087	5 411
Bons de caisse	4	4
Dettes rattachées	155	181

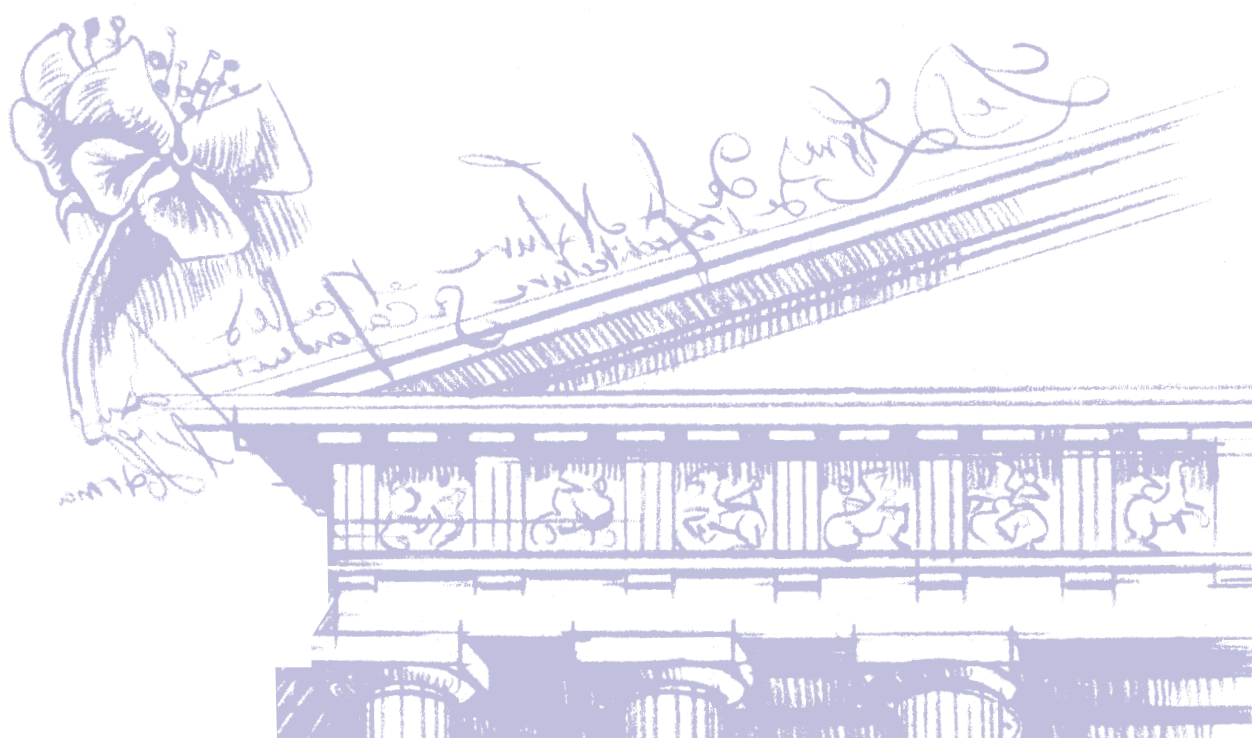
(1) Au 31 décembre 2004, le compte ordinaire de la SCF était créditeur pour 1 967 K€, alors qu'au 31 décembre 2005 il est débiteur pour 12 203 K€

(2) En 2005, souscription de 3 BMTN pour un montant total de 20 000 K€ dont 2 (chacun de 5 000 K€) avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne

## ■ Note 4 Ventilation des dettes selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 an et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2005	2004
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					<b>2 257</b>	<b>2 393</b>
Comptes et emprunts (taux variable)	2 071	27	152		2 250	2 371
Comptes et emprunts (taux fixe)	4				4	18
Dettes rattachées	3				3	4
<b>Opérations avec la clientèle</b>						
Comptes créditeurs de la clientèle	10 425			135	10 560	9 263
<b>Dettes représentées par un titre</b>					<b>26 246</b>	<b>10 596</b>
Certificats de dépôt	3 000				3 000	5 000
Titres de créances négociables	762	800	11 525	10 000	23 087	5 411
Bons de caisse	4				4	4
Dettes rattachées	155				155	181
<b>Total</b>	<b>16 424</b>	<b>827</b>	<b>11 677</b>	<b>10 135</b>	<b>39 063</b>	<b>22 252</b>



■ Note 5 Immobilisations corporelles et incorporelles (réf. bilan A8/A9)

en milliers d'€

	Brut 31/12/2004	Entrées de l'année 2005	Sorties de l'année 2005	Transfert postes à postes immobili- sations par composants	Brut 31/12/2005	Amortis- sment et provisions	Net 31/12/05
<b>Immobilisations d'exploitation</b>							
Immobilisations corporelles							
Terrains	177				177		177
Construction - gros-œuvre	816	337		437	716	289	427
Construction - installations générales / agencements	1 197	267		305	1 159	689	470
Construction - installations techniques	2	515		-512	1 029	328	701
Construction - couverture façade	0	34		-230	264	168	96
Matériel de bureau	178	4	8		174	128	46
Matériel informatique	216	79	11		284	202	82
Mobilier	256	42	4		294	106	188
<b>Sous-total</b>	<b>2 842</b>	<b>1 278</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>4 097</b>	<b>1 910</b>	<b>2 187</b>
Immobilisations corporelles en cours	664	443	1 065		42		42
<b>Total</b>	<b>3 506</b>	<b>1 721</b>	<b>1 088</b>		<b>4 139</b>	<b>1 910</b>	<b>2 229</b>
Immobilisations incorporelles (logiciels)	845	301	5		1 141	614	527
<b>Total immobilisations d'exploitation</b>	<b>4 351</b>	<b>2 022</b>	<b>1 093</b>		<b>5 280</b>	<b>2 524</b>	<b>2 756</b>

**Immobilisations hors exploitation**

Immobilisations corporelles							
Terrains	186	78		0	264	0	264
Construction - gros-œuvre	3 395	387		1 543	2 239	645	1 594
Construction - installations générales / agencements	811	460		61	1 210	647	563
Construction - installations techniques	0	150		-778	928	634	294
Construction - couverture façade	0	184		-826	1 010	348	662
<b>Sous-total</b>	<b>4 392</b>	<b>1 259</b>		<b>0</b>	<b>5 651</b>	<b>2 274</b>	<b>3 377</b>
Immobilisations corporelles en cours							
Immeubles de placement	1 068	188	1 065		191	184	7
<b>Total immobilisations hors exploitation</b>	<b>5 460</b>	<b>1 447</b>	<b>1 065</b>		<b>5 842</b>	<b>2 458</b>	<b>3 384</b>
<b>Total immobilisations incorporelles(A8)</b>	<b>845</b>	<b>301</b>	<b>5</b>		<b>1 141</b>	<b>614</b>	<b>527</b>
<b>Total immobilisations corporelles(A9)</b>	<b>8 966</b>	<b>3 168</b>	<b>2 153</b>		<b>9 981</b>	<b>4 368</b>	<b>5 613</b>

Toutes les immobilisations se situent en France Métropolitaine

## ■ Note 6 Variation des provisions inscrites au bilan

en milliers d'€

	Début d'exercice 2005	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2005
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
<b>A) Provisions inscrites à l'actif</b>					
<b>Opérations avec la clientèle</b> (réf. bilan A3)					
Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	1 774	333	121	503	1 483
Crédits à l'équipement	3 368	81	1 737	202	1 510
Crédits à l'habitat	4 185	256	211	848	3 382
Autres crédits à la clientèle	13 039	482	603	2 889	10 029
<b>Total provisions créances douteuses</b>	<b>22 366</b>	<b>1 152</b>	<b>2 672</b>	<b>4 442</b>	<sup>(1)</sup> <b>16 404</b>
Créances rattachées	18	157		162	13
Comptes ordinaires débiteurs	307	9		18	308
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>22 691</b>	<b>1 328</b>	<b>2 672</b>	<b>4 622</b>	<b>16 725</b>
Participations (réf. bilan A6)	17				17
Activité de portefeuille (réf. bilan A4/A5)	690	364		690	364
Dépréciation des immobilisations hors exploitation (réf. bilan A9)	191	95		102	184
Autres actifs (réf. bilan A11)	390	59		218	231
<b>Total</b>	<b>23 979</b>	<b>1 846</b>	<b>2 672</b>	<b>5 632</b>	<b>17 521</b>

(1) Au 31 décembre 2005, les provisions sur créances douteuses compromises s'élèvent à 10 153 K€

en milliers d'€

	Début d'exercice 2005	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2005
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
<b>B) Provisions inscrites au passif</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b> (réf. bilan P7)					
Provisions pour litiges	8 858	162	505	653	<sup>(2)</sup> 7 862
Provisions pour risques complémentaires clientèle	4 452	142		3 151	<sup>(3)</sup> 1 443
Provisions ex-ante	344			344	0
Provisions pour risque opérationnel	869			869	0
Provisions pour risques fiscaux	622		49	321	252
Provisions pour charges de retraite	186	220		186	220
Provisions pour risques divers	231			101	130
<b>Total risques et charges</b>	<b>15 562</b>	<b>524</b>	<b>554</b>	<b>5 625</b>	<b>9 907</b>

(2) Dont affaire SCI LA VICTORINE pour 5 366 K€ et affaire SUTTEL pour 2 170 K€

(3) La reprise de provisions a été réalisée dans une volonté de convergence avec les standards du groupe CFF. Il s'agit essentiellement de provisions pour surendettement (loi Neiertz)

<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b> (réf. bilan P8)	<b>13 000</b>				<b>13 000</b>
<b>Total</b>	<b>13 000</b>				<b>13 000</b>
<b>Provisions réglementées et subventions d'investissement</b> (réf. bilan P13)					
Provisions pour investissement	870	287	70		1 087
Subventions d'investissement	72			2	70
<b>Total</b>	<b>942</b>	<b>287</b>	<b>70</b>	<b>2</b>	<b>1 157</b>

### ■ Note 7 Autres actifs (réf. bilan A11)

en milliers d'€

	2005 brut	Provisions pour dépréciation	2005 net	2004 net
Stock d'immeubles acquis par adjudications	(1) 0		0	78
Créances sociales et fiscales	(2) 2 398		2 398	305
Fonds de garantie dépôts titres/espèces	5		5	5
Débiteurs immobiliers	268	231	37	12
Débiteurs divers (fournisseurs avances...)	82		82	255
	<b>2 753</b>	<b>231</b>	<b>2 522</b>	<b>655</b>

(1) Au 31 décembre 2005, le CFCAL ne détient plus d'immeubles acquis par adjudication en instance de vente

(2) Dont 2 128 K€ de compte d'intégration fiscale de la filiale SCF

### ■ Note 8 Comptes de régularisation - Actif (réf. bilan A12)

en milliers d'€

	2005	2004
Charges constatées d'avance	37	51
Produits à recevoir	(1) 2 846	(1) 3 209
Autres comptes de régularisation	143	304
	<b>3 026</b>	<b>3 564</b>

(1) Refacturation selon convention de gestion signée avec la filiale CFCAL-SCF

### ■ Note 9 Autres passifs (réf. bilan P5)

en milliers d'€

	2005	2004
Dépôts de garantie/retenues de garantie sur travaux	87	88
Charges à payer	413	482
Dettes sociales et fiscales et dettes provisionnées	(1) 3 582	613
Dettes provisionnées participation/intéressement	1 814	1 371
Créditeurs divers	233	130
	<b>6 129</b>	<b>2 684</b>

(1) Dont dettes d'impôt sur les bénéfices de 2 960 K€

### ■ Note 10 Comptes de régularisation - Passif (réf. bilan P6)

en milliers d'€

	2005	2004
Indemnités de remboursements anticipés à étaler	(1) 0	893
Charges à payer	(2) 593	(2) 609
Autres comptes de régularisation	357	278
	<b>950</b>	<b>1 780</b>

(1) Le stock d'IRA du 31 décembre 2004 de 893 K€ a été extourné via les capitaux propres au 31 décembre 2005

(2) Refacturation selon convention de gestion signée avec la filiale CFCAL-SCF

■ Note 11 Titres de transaction, de placement, d'investissement (réf. bilan A4/A5) en milliers d'€

	Année 2005					
	Valeurs brutes au bilan	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Valeur de marché
<b>Titres de placement</b>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	252	7		259	6	265
Actions et autres titres à revenu variable	8 697		364	8 333	4 982	13 315
<b>Total du portefeuille 2005</b>	<b>8 949</b>	<b>7</b>	<b>364</b>	<b>8 592</b>	<b>4 988</b>	<b>13 580</b>
<b>Total du portefeuille 2004</b>	13 810	11	690	13 131	3 100	16 231

■ Note 12 Parts dans les entreprises liées (réf. bilan A7) en milliers d'€

	2005	2004
Parts établissements de crédit - CFCAL-SCF	<sup>(1)</sup> 12 197	4 575
Parts entreprise liée - GERANCE FINANCIERE	154	154
<b>Total</b>	<b>12 351</b>	<b>4 729</b>

<sup>(1)</sup> Suite à l'augmentation de capital de sa filiale la SCF, l'avance et l'emprunt subordonné ont été convertis en titres de participation

■ Note 13 Hors bilan (réf. bilan A13/P6) en milliers d'€

	2005	2004
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	23 285	22 042
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	61	541
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	8 000	8 000
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	241	273
Engagements reçus d'organismes d'assurances	27 650	29 675

■ Note 14 **Tableau de variation des capitaux propres (avant répartition)**  
(hors FRBG) (réf. bilan P9)

en milliers d'€

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglemen- tées et subvention d'investis- sement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2003</b>	<b>4 830</b>	<b>3 648</b>	<b>1 684</b>	<b>13 162</b>	<b>4 134</b>	<b>0</b>	<b>794</b>	<b>2 286</b>	<b>30 538</b>
Dividendes versés au titre de 2003								-1 806	
Variation des primes <sup>(1)</sup>		194							
Affectation du résultat 2003			114	193	173	0		-480	
Résultat exercice 2004								29 884	
Autres variations							148		
<b>Solde au 31/12/2004</b>	<b>4 830</b>	<b>3 842</b>	<b>1 798</b>	<b>13 355</b>	<b>4 307</b>	<b>0</b>	<b>942</b>	<b>29 884</b>	<b>58 958</b>
Dividendes versés au titre de 2004								-15 836	
Affectation du résultat 2004					14 045	3		-14 048	
Résultat exercice 2005								14 080	
Autres variations <sup>(2)</sup>					-13	358	215		
<b>Solde au 31/12/2005</b>	<b>4 830</b>	<b>3 842</b>	<b>1 798</b>	<b>13 355</b>	<b>18 339</b>	<b>361</b>	<b>1 157</b>	<b>14 080</b>	<b>57 762</b>

<sup>(1)</sup> Suite à l'absorption de 2 filiales (SOPAFIAL Et I.G.M) au 1er semestre 2004

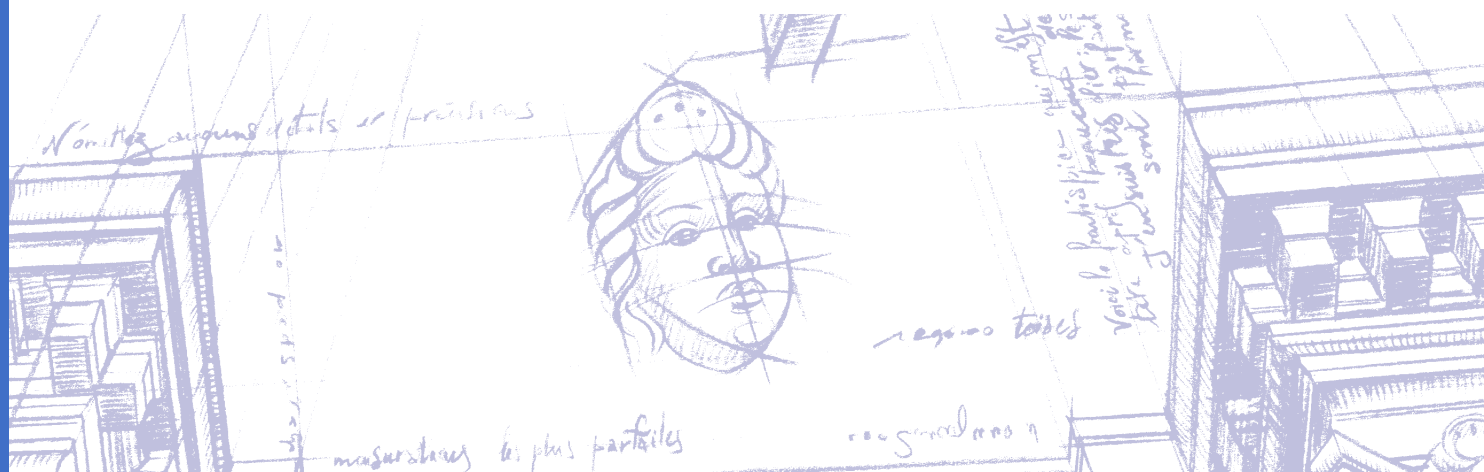
<sup>(2)</sup> Diminution de 13 K€ des autres réserves concernant la taxe exceptionnelle sur la RSPVLT

Augmentation de 358 K€ du report à nouveau dont annulation du stock d'indemnités de remboursements anticipés pour 893 K€ et impact des immobilisations par composants pour -535 K€

■ Note 15 **Composition des fonds propres (avant répartition)**

en milliers d'€

	2005	Variations	2004
Capitaux propres	57 762	-1 196	58 958
Fonds pour risques bancaires généraux	13 000	0	13 000
<b>Fonds propres</b>	<b>70 762</b>	<b>-1 196</b>	<b>71 958</b>



## Annexes au compte de résultat

### ■ Note 16 Intérêts et produits assimilés Intérêts et charges assimilées

(réf. résultat 1/2)

en milliers d'€

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts sur établissements de crédit	469	335	34	87	435	248
Intérêts sur opérations avec la clientèle	5 734	6 226	185	120	5 549	6 106
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	15	16	581	406	-566	-390
Intérêts et charges assimilées			144	212	-144	-212
	<b>6 218</b>	<b>6 577</b>	<b>944</b>	<b>825</b>	<b>5 274</b>	<b>5 752</b>

### ■ Note 17 Revenus des titres à revenu variable

(réf. résultat 3)

en milliers d'€

	31/12/2005	31/12/2004
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	262	246
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	<sup>(1)</sup> 4 133	<sup>(2)</sup> 1 609
	<b>4 395</b>	<b>1 855</b>

<sup>(1)</sup> Dont dividende de 3 990 K€ provenant de la filiale SCF<sup>(2)</sup> Dont dividende de 1 590 K€ provenant de la filiale SCF

### ■ Note 18 Commissions

(réf. résultat 4/5)

en milliers d'€

	Commissions Charges		Commissions Produits		Net	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Commissions sur opérations avec la clientèle	2 327	2 331	1 773	1 713	-554	-618
Commissions sur titres	8		12	19	4	19
Commissions refacturées à la SCF	1 620	1 519	2 229	2 168	609	649
Indemnités de remboursements <sup>(1)</sup>			132		132	
Diverses commissions	164	149	80	75	-84	-74
	<b>4 119</b>	<b>3 999</b>	<b>4 226</b>	<b>3 975</b>	<b>107</b>	<b>-24</b>

<sup>(1)</sup> Reclassement par homogénéisation avec les normes CNCE - au 31 décembre 2004 les IRA étaient confondus dans les opérations avec la clientèle

■ Note 19 **Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement** (réf. résultat 7)

en milliers d'€

	2005	2004
Plus-values sur titres de placement	569	328
Moins-values sur titres de placement	43	29
<b>Plus-values nettes</b>	<b>526</b>	<b>299</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	690	890
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	364	690
<b>Dotations ou reprises nettes</b>	<b>326</b>	<b>200</b>
Frais d'acquisition	63	43
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>789</b>	<b>456</b>

72

■ Note 20 **Autres produits et charges d'exploitation bancaire** (réf. résultat 8/9)

en milliers d'€

	Charges		Produits		Net	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Immeubles de placement	403	383	1 211	1 212	808	829
Charges refacturées-produits rétrocedés			73	62	73	62
Autres produits d'exploitation bancaire			<sup>(1)</sup> 172	4	172	4
Dotations et reprises d'exploitation			<sup>(2)</sup> 996	-16	996	-16
Dotations aux amortissements immeubles de placement	198	152			-198	-152
Dotations et reprises de provisions immeubles de placement	94	69	102		8	-69
	<b>695</b>	<b>604</b>	<b>2 554</b>	<b>1 262</b>	<b>1 859</b>	<b>658</b>

<sup>(1)</sup> Dont 169 K€ de prestations informatiques perçues

<sup>(2)</sup> En 2005, il s'agit de reprises de provisions nettes sur litiges assignations. Au 31 décembre 2004 les dotations et reprises étaient enregistrées en coût de risque. (reclassement pour homogénéisation avec les normes CNCE)

■ Note 21 Charges générales d'exploitation, dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (réf. résultat 11/12)

en milliers d'€

	2005	2004
Salaires et traitements	2 347	2 101
Charges de retraite	916	850
Autres charges liées au personnel	2 341	1 793
<b>Frais de personnel</b>	<b>5 604</b>	<b>4 744</b>
Impôts et taxes	296	155
Services extérieurs et autres frais administratifs	1 230	1 025
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>7 130</b>	<b>5 924</b>
Dotations aux amortissements exploitation	441	340
<b>Sous-total</b>	<b>7 571</b>	<b>6 264</b>
A déduire charges refacturées Société du groupe	-5 473	-4 735
<b>Total net</b>	<b>2 098</b>	<b>1 529</b>

■ Note 22 Coût du risque (réf. résultat 14)

en milliers d'€

	Dotations aux provisions		Reprise de provisions		Net	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Risques sur créances douteuses	855	1 373	5 257	3 826	-4 402	-2 453
Risques sur comptes ordinaires débiteurs	19	50	18	516	1	-466
Risques sur litiges <sup>(1)</sup>		2 576		920	0	1 656
Risques complémentaires clientèle	142	63	3 151	2 070	-3 009	-2 007
Ex-ante			344	105	-344	-105
Risque opérationnel		41	869		-869	41
Risque divers	60	11	320	44	-260	-33
<b>Sous-total</b>	<b>1 076</b>	<b>4 114</b>	<b>9 959</b>	<b>7 481</b>	<b>-8 883</b>	<b>-3 367</b>
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
Créances douteuses	1 888	1 773	1	41	1 887	1 732
Litiges	505			1 345	505	-1 345
Comptes ordinaires débiteurs		258		47	0	211
<b>Total coût du risque</b>	<b>3 469</b>	<b>6 145</b>	<b>9 960</b>	<b>8 914</b>	<b>-6 491</b>	<b>-2 769</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2004, il s'agit de reprises de provisions nettes sur litiges assignments. Au 31 décembre 2005, les dotations et reprises sur litiges sont enregistrées en autres produits et charges d'exploitation bancaire. (reclassement pour homogénéisation avec les normes CNCE)

■ Note 23 **Résultat exceptionnel** (réf. résultat 17)

en milliers d'€

	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		Net	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Mécanisme de solidarité				2	0	2
Charges/produits exceptionnels			<sup>(1)</sup> 218		218	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>218</b>	<b>2</b>	<b>218</b>	<b>2</b>

<sup>(1)</sup> Dégrèvement impôt (en 2002 vente immeuble en Allemagne)■ Note 24 **Ventilation de l'effectif**

	2005	2004
Cadres	12	12
Techniciens	71	65
	<b>83</b>	<b>77</b>

■ Note 25 **Impôt sur les sociétés** (réf. résultat 18)

en milliers d'€

	2005	2004
Charges des impôts courants de l'exercice	3 111	2 291
Charges des impôts sur exercice antérieur	<sup>(1)</sup> 50	0
Dotation/Reprise de provisions pour impôt	<sup>(2)</sup> -370	271
	<b>2 791</b>	<b>2 562</b>

<sup>(1)</sup> Impôt payé à l'administration fiscale allemande en 2005 relatif à la vente d'un immeuble en Allemagne en 2002<sup>(2)</sup> Dont reprise de provisions couvrant l'impôt payé à l'administration fiscale allemande en 2005

■ Note 26 **Tableau des filiales, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme** (réf. bilan A6/7)

en milliers d'€

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Sociétés</b>									
<b>Parts dans les entreprises liées</b>									
Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
<b>C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier</b> (Siren 424 184 737) 1, rue du Dôme à STRASBOURG									
	8 953	23 299	99,99%	12 197			(1) 21 515	13 648	
<b>Sàrl LA GERANCE FINANCIERE</b> (Siren 568 503 551) 1, rue du Dôme à STRASBOURG									
	168	1 423	100,00%	154			(2) 396	30	
<b>Participation et autres titres détenus à long terme</b>									
Titres de participation									
	191		8,90%	17					
Titres de l'activité de portefeuille									
				32					

(1) PNB

(2) Chiffre d'affaires



■ Note 27 **Compte de résultat retraité (pro forma)**

en milliers d'€

	2005	2004 PRO FORMA	2004
+ Intérêts et produits assimilés	6 218	5 876	6 577
Report 2004		6 577	
Annulation étalement IRA 2004		-701	
- Intérêts et charges assimilées	944	825	825
+ Revenus des titres à revenu variable	4 395	1 855	1 855
+ Commissions (produits)	4 226	4 197	3 975
Report 2004		3 975	
Constatation encaissements IRA 2004		222	
- Commissions (charges)	4 119	3 999	3 999
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	52	-8	-8
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	789	456	456
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 554	1 262	1 262
- Autres charges d'exploitation bancaire	695	604	604
<b>Produit net bancaire</b>	<b>12 476</b>	<b>8 211</b>	<b>8 690</b>
- Charges générales d'exploitation	7 130	5 925	5 925
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	441	340	340
Sous-total	7 571	6 264	6 264
A déduire charges refacturées SCF	5 473	4 735	4 735
<b>Total net</b>	<b>2 097</b>	<b>1 529</b>	<b>1 529</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>10 379</b>	<b>6 682</b>	<b>7 161</b>
- Coût du risque	-6 491	-2 769	-2 769
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 869</b>	<b>9 450</b>	<b>9 929</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>16 869</b>	<b>9 450</b>	<b>9 929</b>
+/- Résultat exceptionnel	218	2	2
- Impôt sur les bénéfices	2 791	2 751	2 562
Report 2004		2 562	
Impact amort. Immo. par composants		189	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-217	22 514	22 514
<b>Résultat net</b>	<b>14 080</b>	<b>29 216</b>	<b>29 884</b>



## ■ Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2005

Titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 23 000 €.

### A. Fonds d'Etat, Obligations et Bons

		en €uros
100	RABO AUSTRALIA MTN 10 5,625% 2005-2010	62 078,61
50	LINDE FINANCE 6,375% 2000-2007	52 829,56
50	B.R.D. 3,25% 2004-2009	50 793,64
50	B.R.D. 3% 2003-2008	50 652,19
35	DEUTSCHE TELEKOM 5,875% 2001-2006	35 988,86
<b>Sous-total obligations</b>		<b>252 342,86</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>7 223,15</b>
<b>Total général obligations</b>		<b>259 566,01</b>

### B. Actions, Parts et SICAV

		en €uros
5993	AIR LIQUIDE	580 534,36
3250	NESTLE	448 850,05
5698	LAFARGE	428 348,16
6876	DANONE	348 072,40
7050	NOVARTIS	261 862,71
4500	SICAV MONETAIRE DIT DRESNER BANK	233 786,01
11689	ROBECO	220 105,38
8340	ESSILOR INTERNATIONAL	218 966,66
4720	L'OREAL	217 024,85
4672	SANOFI-AVENTIS	203 422,46
3450	BNP PARIBAS	170 689,83
4800	RWE AG Stammaktien -A-	161 469,17
20669	HSBC HOLDINGS PLC	155 746,45
721	ALLIANZ	145 069,46
4300	DOUGLAS HOLDING	143 860,00
11468	ABN AMRO HOLDING NV	136 220,91
17561	TELEFONICA ESP.	126 571,82
4280	SAINT-GOBAIN	116 935,87
1881	EIFFAGE	114 150,00
2730	CHRISTIAN DIOR	113 315,22
3790	ACCOR	112 212,23
6500	SUEZ	109 151,10
1600	SOCIETE GENERALE	108 500,00
2360	LINDE AG	107 217,00
11800	ROYAL DUTCH SHELL "A"	104 274,83
5000	CREDIT AGRICOLE	104 000,00
130	HITACHI	99 621,68
5000	GLAXO SMITHKLINE PLC	97 929,62
1200	SICAV PARVEST EUROPE CAPITALISATION	96 468,00
650	BOLLORE	96 109,13
2000	CARREFOUR	93 909,07
1068	TOTAL	92 953,54
200	SICAV PARVEST SWITZERLAND	92 876,00
400	SICAV PARVEST EUROPE OPPORTUNITE	89 344,00
400	SICAV PARVEST EURO EQUITIES	86 648,00
2200	B.A.S.F.	84 547,62

1462	PERNOD-RICARD	83 977,27
1750	L.V.M.H.	78 618,37
5470	AXA	78 488,35
2200	ALCAN INC.	71 743,30
1850	CARBONE-LORRAINE	68 590,78
845	SALVEPAR	65 756,49
14756	RHODIA	60 387,03
3105	VIVENDI UNIVERSAL	60 169,12
1150	AGF	57 912,50
860	BIC	56 122,78
1516	VEOLIA ENVIRONNEMENT	55 861,00
6000	NOKIA CORP.	51 974,47
1500	KRONES AG	51 877,80
3	SICAV MON. ECUREUIL EXPANSION	48 671,01
1124	RODAMCO EUROPE NV	47 336,36
780	SCHLUMBERGER LTD	47 333,74
1000	DAIMLERCHRYSLER AG	41 790,00
200	ZURICH FINANCIAL SERVICES	40 384,37
2600	CANON INC.	40 311,79
3000	JPMORG.FLEM.-LATIN AMER.EQUITY	39 164,71
175	MANDARIN FONDS	38 333,46
1000	CNP ASSURANCES	38 197,00
2800	ANGLO AMERICAN PLC	37 546,94
1000	THE COCA-COLA CO.	37 513,77
800	HORNBAACH HOLDING -VZO-	36 637,84
5054	ROLINCO	36 061,40
2200	UPM KYMMENE CORP.	35 838,00
600	HENKEL KG-VZ	35 490,00
1315	PROVIMI	34 835,24
400	MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNG	33 740,00
2000	ENDESA SA	33 732,45
600	UBS - UNION DE BANQUES SUISSES	32 900,00
4581	AGOR AG	32 743,70
1100	ASSICURAZIONI GENERALI SPA	32 065,00
700	MEDTRONIC INC.	31 594,93
500	IBM	31 524,96
125	SWISSCOM AG	31 428,85
3053	I.V.G. INDUSTRIE VERWALTUNG GESELLSCHAFT	30 523,68
2500	SÜDZUCKER AG MANNHEIM-OCHSENFURT	30 225,00
700	SODEXHO ALLIANCE	29 593,00
1200	RHOEN-KLINIKUM	26 700,00
10400	PARMALAT FINANZIARIA SPA	26 377,52
500	CIMENTS FRANCAIS	26 157,21
930	ELECTRICITE DE STRASBOURG	25 361,17
1800	NORDEUTSCHE AFFINERIE	25 308,00
300	GUYENNE ET GASCOGNE	24 600,00
1000	HEIDELBERGER DRUCKMASCHINEN	24 510,00
1500	CISCO SYSTEM INC.	24 393,53
4	MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP	23 677,34
400	KYOCERA CORP.	23 090,48

Sous-total Actions, Parts et SICAV 8 197 935,30

Actions, Parts et SICAV dont la valeur est < 23 000€ 499 016,19

**Total général actions 8 696 951,49**

**Total général portefeuille 8 956 517,50**

## Résolutions

### Assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2005 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2005 tels qu'ils lui sont présentés.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices, telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

- de prélever sur la réserve facultative (Art. 22) € 1 395 206,29
- de fixer le dividende de l'exercice à € 2,00
- de fixer le dividende exceptionnel à € 3,00

Ce dividende, d'un montant de € 5,00 sera mis en paiement à partir du 22 juin 2006. Suite à la réforme fiscale des distributions, l'avoir fiscal a été supprimé à partir du 1er janvier 2005. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé, conformément à l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 que pour les trois exercices précédents, les distributions par action ont été les suivantes :

	en Euros				
	Nombre d'actions rémunérées	Masse distribuée	Dividende net par action	Impôt déjà versé au trésor (Avoir fiscal)	Total
Exercice 2002	316 732	1 520 313,60	4,80	2,40	7,20
Exercice 2003	316 732	1 805 372,40	5,70	2,85	8,55
Exercice 2004	316 732	15 836 600,00	50,00	-	50,00

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'article L.225-38 du nouveau Code de Commerce.

## Cinquième résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information transmise à l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et l'objectif suivant :

- objectif du programme : assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- modalités de rachat :
  - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder €91 par action.
  - le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à €49 par action,
  - le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 158.366 actions pour un montant maximum de € 14 411 306
  - la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de porter le montant des jetons de présence revenant au Conseil d'Administration à €30 000. Ce montant s'appliquera aux jetons à répartir à compter de l'exercice 2006.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.







# Rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice 2005



## Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CREDIT FONCIER et COMMUNAL D'ALSACE et de LORRAINE - BANQUE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance de l'organisation générale et des objectifs du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Société d'Expertise Comptable  
de Révision et d'Organisation Privées  
S.E.C.R.O.P.

Jean-Louis WEIL

Yves BOURDIN

## Rapport du Président du Conseil d'Administration (Exercice 2005)

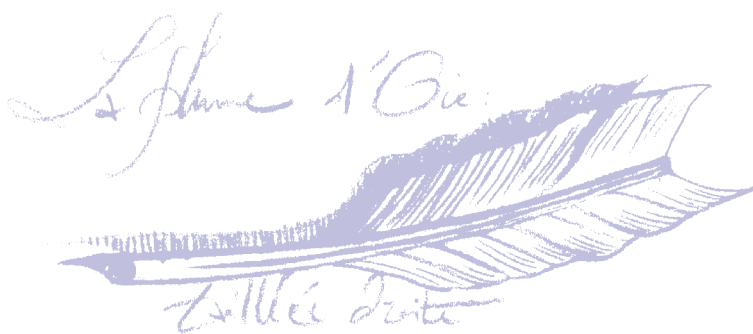
### En application de la loi sur la sécurité financière

Ce rapport qui comporte 2 parties obligatoires :

- Organisation des travaux du Conseil d'Administration (pages V à VI)
- Procédure de contrôle interne (pages VII à X)

est rédigé dans l'esprit des recommandations des diverses autorités qualifiées pour émettre une opinion sur son contenu.

Il retrace les principaux événements de la vie de notre société au cours de l'exercice 2005.  
Il donne également l'occasion à son président de témoigner, du fait de son implication dans la vie de la Société, des progrès réalisés sur le plan de l'organisation de la gouvernance.



## Première partie

# Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration contient déjà un certain nombre d'informations qu'il n'est donc pas utile de reproduire en détail dans le présent rapport comme la composition du conseil, la liste des mandats exercés par les administrateurs, la répartition des actions détenues par les principaux actionnaires, la rémunération des dirigeants et le montant des jetons de présence.

## L'organisation

La société CFCAL-Banque et sa filiale à 100% CFCAL-SCF ont les mêmes administrateurs et les mêmes dirigeants ; les 2 conseils se réunissent le même jour et les points d'intérêts communs sont traités simultanément.

Les statuts prévoient la possibilité de désigner 12 administrateurs ; à la date du 31/12/2005, 10 administrateurs avaient été désignés : 8 sont des personnes physiques, 2 sont des personnes morales. 2 représentants du personnel assistent aux travaux du conseil.

Le conseil s'est réuni quatre fois en 2005 à la mi mars, fin mai, fin septembre et à la mi décembre, ce calendrier permettant d'arrêter les comptes annuels et semestriels dans de bonnes conditions.

Les convocations sont envoyées 15 jours à l'avance, accompagnées :

- du projet de procès verbal de la séance précédente
- du projet d'ordre du jour de la séance à venir
- dans la mesure du possible de documents préparatoires qu'il semble utile et possible de soumettre aux administrateurs.

Ce délai permet aux administrateurs, qui le désirent, de demander des informations complémentaires sur les sujets qui seront débattus.

En 2005, le taux de présence des administrateurs s'établit globalement à 89%.

La répartition des jetons de présence dépend de l'assiduité ; la règle actuellement retenue est de répartir la totalité de l'enveloppe au prorata des présences effectives. Elle sera harmonisée en 2006 avec celle préconisée par le groupe Caisse d'Epargne pour ses filiales.

## Les travaux du conseil en 2005

Lors de sa réunion habituelle de décembre 2004, le conseil avait adopté un règlement intérieur qui organise les modalités pratiques de fonctionnement du conseil et crée notamment 3 comités spécialisés :

- Le comité d'audit et des comptes composé de 4 administrateurs s'est réuni trois fois en janvier, mai et septembre 2005 ; ses travaux ont essentiellement porté sur :
  - la validation des comptes annuels 2004 et du premier semestre 2005,
  - les premières conséquences que devrait entraîner le passage aux normes IFRS,
  - l'examen du rapport de la mission d'audit effectuée par l'inspection générale de la CNCE début 2005 (audit traditionnel post acquisition), la mise en place des recommandations et leur suivi,
  - l'organisation du contrôle interne avec notamment la validation de la convention qui confie au Crédit Foncier le contrôle périodique.
- Le comité stratégique composé de 4 administrateurs s'est réuni deux fois en février et juin 2005 ; ses travaux ont principalement porté sur :
  - la détermination d'une cible à moyen terme pour le ratio de solvabilité européen avec la fixation qui en découle d'un dividende exceptionnel pendant 3 ans de 3€ complétant un dividende "normal" de 2€ par titre en 2004,
  - les potentialités de développement en Europe avec le suivi d'une première expérience de banque hypothécaire au Portugal à laquelle le CFCAL-Banque a cédé une licence de son système d'information,
  - la mise en place d'une nouvelle politique commerciale en matière d'assurance des prêts,
  - la politique d'animation commerciale pour 2005 et 2006,
  - le lancement d'un chantier ALM en liaison avec le Crédit Foncier.

Le directeur général a participé aux réunions de ces deux comités.

- Le comité des rémunérations composé de 3 administrateurs s'est réuni en décembre 2005.

## Les travaux récurrents

Lors de chacun des conseils, les points suivants sont examinés avec l'aide de documents standardisés et connus des administrateurs qui leur permettent d'analyser en séance ; en règle générale, l'information diffusée est à jour à la fin du mois précédant le conseil.

- points d'actualité : revue de presse, situation boursière, échanges avec les autorités de tutelle...
- activité cumulée depuis le début de l'année : nombre de dossiers reçus, nombre et montant de prêts réalisés, remboursements anticipés, etc...
- états de contrôle : situation de trésorerie, ratios réglementaires et prudentiels spécifiques ou non à la SCF, rentabilité brute des prêts, coût des ressources, suivi des impayés, etc...
- autorisation d'émissions de ressources,
- suivi des prêts, notamment récapitulation des dossiers dont l'octroi est subordonné à une autorisation du Conseil (montant unitaire supérieur à 400 k€),
- le conseil a donné son autorisation sur 8 dossiers de prêt.

## Les travaux particuliers

L'essentiel consiste à examiner et valider les propositions des comités spécialisés :

- arrêté des comptes annuels (mars) et semestriels (septembre), en présence des commissaires aux comptes et du contrôleur spécifique de la SCF,
- politique commerciale,
- préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire (mars) : toilettage des statuts, division du titre par dix, rapport de gestion du conseil, autres projets de résolutions,
- examen du rapport du contrôleur spécifique de la SCF en sa présence,
- examen des rapports annuels sur le contrôle interne prévus dans les articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02,
- programme de travail de l'audit interne, points d'étape sur les réformes comptables et prudentielles (normes IAS, Bâle 2).

## Deuxième partie

### Procédures de contrôle interne

Le CFCAL-Banque est soumis de longue date aux divers contrôles réglementaires et prudentiels inhérents à ses statuts d'établissement de crédit, de maison mère d'une SCF et de société cotée. Ces contrôles externes spécifiques s'assurent entre autres de la bonne qualité du "contrôle interne".

L'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement du comité de la réglementation bancaire 97/02, et la récente loi sur la sécurité financière rappellent la responsabilité des administrateurs et plus spécifiquement du président du CA en matière de "contrôle interne".

Pour la définition du contrôle interne, on s'est reporté au premier texte véritablement fondateur, le **règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (CRBF 97-02)** publié le 21 février 1997, mis à jour le 26 juin 2001, puis le 29 janvier 2004 et le 31 mars 2005.

Par rapport à la version de 1997, les deux principales novations concernent la prise en compte des « risques opérationnels », en particulier le risque de non-conformité, et l'existence d'un plan de continuité de l'activité.

Ce règlement définit positivement le contrôle interne de la manière suivante :

**"Ce contrôle interne comprend notamment :**

- a) un système de contrôle des opérations et des procédures internes,
- b) une organisation comptable et du traitement de l'information,
- c) des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- d) des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- e) un système de documentation et d'information,
- f) un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres",

en précisant d'emblée la nécessaire adaptation à la taille de l'entreprise.

**L'entrée du CFCAL dans le groupe Caisse d'Epargne a entraîné dès 2005 une mise en cohérence des méthodologies et de l'organisation du contrôle interne.**

#### a. Le système de contrôle des opérations et des procédures internes

L'organisation du CFCAL-Banque et la Gouvernance sont conformes à quatre principes fondamentaux développés dans le règlement visé et qui sont :

##### 1. La séparation des fonctions

Elle est assurée au plus haut niveau de l'organisation puisque parmi les 2 dirigeants le directeur général est l'unique responsable opérationnel tandis que le "deuxième regard" est assuré par le président ; elle a été renforcée dans l'organigramme, mis en place à partir du deuxième semestre 2003, (nouveau schéma délégataire présenté au CA de mai 2005) dans lequel, par exemple, les fonctions commerciales sont désormais dissociées de la fonction de suivi des engagements, le service contentieux demeure indépendant ainsi que les fonctions d'expertise immobilière.

Pour les décisions d'octroi de crédit, l'organisation très classique (délégations, comités de crédit réunissant les services concernés et présidés par le directeur des engagements) a été complétée par la désignation d'un contre-rapporteur indépendant qui exerce obligatoirement un deuxième regard sur les dossiers.

Les dossiers les plus importants (> 400 k€) sont soumis aux administrateurs dont une majorité d'avis favorables est requise pour que le prêt soit accordé.

##### 2. L'approche multirisque

Le suivi des risques est conforme à une typologie désormais classique :

- risque de crédit (ou de contrepartie) : défaillance des emprunteurs tempérée par l'existence de gages immobiliers,
- risques de marché : non adéquation entre les taux des emplois et des ressources, risque immobilier,
- risque de liquidité : difficultés à lever des ressources, remboursements anticipés,
- risques opérationnels : risque comptable, sécurité des biens et des personnes, sécurité des systèmes d'information, risque juridique, risque de non-conformité.

### 3. La distinction entre contrôle permanent et contrôle périodique

Aux termes d'une convention passée en 2005 avec le Crédit Foncier, le **contrôle périodique** est désormais assuré par l'inspection générale du Crédit Foncier.

Au sein de chaque service opérationnel, il existe des tâches de **contrôle permanent** facilitées par le nouveau système d'information mis en place en juin 2002 qui sécurise notamment les échanges d'informations à priori cohérentes entre les services.

En ce qui concerne la "**conformité**", son contrôle est assuré par le directeur de la conformité du Crédit Foncier qui en délègue la composante "permanente" au CFCAL-Banque.

La coordination des tâches de contrôle permanent et de conformité demeure au CFCAL-Banque.

### 4. La prise en compte de la rentabilité

Elle fait véritablement partie de la culture de l'entreprise comme en témoigne par exemple la réactivité du CFCAL -Banque aux changements de méthodes de comptabilisation (normes IFRS et remboursements anticipés) ; elle apparaît dans les multiples états analytiques ou synthétiques de reporting interne, qu'ils soient ou non soumis au conseil qu'est susceptible de produire le système d'information. Elle fera néanmoins l'objet d'une formalisation à des fins de reporting au sein du groupe Caisse d'Epargne.

## b. L'organisation comptable et le traitement de l'information

La refonte complète du système d'information en 2002 a mis un outil unique à la disposition des différents utilisateurs à chaque étape du processus d'instruction des prêts, de leur gestion et de leur comptabilisation : la mémorisation dans un même espace de tout "événement de crédit" et de tous les éléments relatifs aux sûretés garantit leur traçabilité. **Cette qualité est très importante dans l'activité de restructuration de crédit où la variété des "événements" est particulièrement grande et la réactivité des équipes gestionnaires nécessairement rapide.**

Le système est utilisé à des fins analytiques notamment pour :

- la comptabilisation : il est paramétré en totale cohérence et communique automatiquement avec les outils spécifiques de comptabilité bancaire,
- le contrôle périodique de l'auditeur interne, des commissaires aux comptes...
- la gestion des relations avec les clients pour lesquels il est capable de produire des historiques récapitulatifs des opérations éventuellement très détaillés,
- le suivi des courtiers,
- le suivi des assurances et plus généralement des garanties.

Il permet la production mensuelle d'états synthétiques réglementaires, de contrôle de gestion et plus généralement de suivi d'activité.

Il est évolutif, c'est à dire susceptible de s'adapter à des produits nouveaux et des changements de nomenclature. En particulier, il a déjà fait preuve de ses qualités de souplesse non seulement pour la transition vers les normes comptables IFRS telles qu'elles ont été rendues applicables par les autorités comptables nationales pour les exercices 2004 et 2005 mais aussi pour l'adaptation aux normes comptables du groupe Caisse d'Epargne. Le CFCAL-Banque a pu ainsi aligner très rapidement sa méthode de comptabilisation des indemnités de remboursement anticipé sur celle de la CNCE. Dans le même ordre d'idées, le CFCAL est en mesure de produire simultanément les comptes sociaux, les comptes consolidés selon les normes de la CNCE et les comptes consolidés selon les normes IFRS.

## c/d. Mesure, surveillance et maîtrise des risques et des résultats

Les rapports pour l'année 2005 prévus par les articles 42-43 du règlement CRBF 97-02 ont été soumis au Conseil après examen par le Comité d'Audit. Ils donnent une présentation très claire du dispositif et témoignent d'une maîtrise des risques satisfaisante mais dont la formalisation pourra être encore améliorée en 2006. L'entrée du CFCAL dans le groupe Caisse d'Epargne a fourni l'opportunité de convergence avec les méthodes développées au Crédit Foncier.

Quelques compléments d'ordre méthodologique peuvent être apportés.

**Risques de crédit :** des états récapitulatifs permettent de suivre la qualité des crédits par type de crédit (hypothécaire, collectivités etc...) selon qu'ils sont en situation normale, en impayés de moins ou plus de 3 mois, remboursés par anticipation ou déchu du terme.

Des états détaillés complètent l'information sur les provisions en capital passées et reprises ; D'autres états détaillés permettent de suivre les mises en déchéance du terme, la division des risques,...

La production de ces états est en principe mensuelle mais à tout instant les gestionnaires habilités peuvent faire un état détaillé à une date donnée ou entre deux dates.

L'indicateur synthétique mensuel le plus significatif est celui qui rapporte les encours "douteux et litigieux" aux encours totaux : sa tendance demeure clairement à la baisse en 2005.

D'autres indicateurs comme les encaissements sur prêts déchu sont suivis, car impliquant des reprises de provisions donc une contribution significative au résultat.

**Risques de marché :** l'exposition du CFCAL-Banque au risque de taux est très limitée.

A part le portefeuille titres, le bilan ne contient comme actifs financiers sensibles aux évolutions des marchés que les prêts et les ressources à taux révisable. Ces actifs qui sont en permanence adossés de sorte que, le risque de taux est limité à la fraction non compensée entre prêts et ressources ; il est géré par la direction financière en recourant notamment aux techniques de couverture autorisées par le Conseil dans des limites étroites.

Une attention plus particulière y est portée dès lors que plus de 70% de la production de 2005 (et du refinancement correspondant) a été réalisé à taux variable.

**Risques de liquidité :** Le suivi analytique des échéances des emplois et des ressources permet de construire des états prévisionnels de trésorerie et de cerner les besoins de recours au marché. **La difficulté la plus importante concerne les remboursements anticipés dont l'ampleur est historiquement grande au CFCAL-Banque.** Des analyses détaillées en cours aideront mieux à anticiper ces phénomènes dans le moyen terme. En tout état de cause, et indépendamment de son nouvel adossement au Crédit Foncier, le CFCAL-Banque s'est mis en position de disposer d'une réserve de liquidité correspondant à plusieurs mois de ressources de passif d'emprunt.

Le CFCAL-Banque est en train de construire un outil de gestion actif / passif pour suivre et gérer ces risques de taux et de liquidité en étroite liaison avec le Crédit Foncier qui les consolide.

**Risques opérationnels :**

- Risque juridique : il est suivi autant au niveau de l'instruction des prêts que de leur gestion y compris contentieuse ; le responsable du service est membre du comité de crédit.
- Sécurité des biens et personnes : tous les travaux intérieurs se font en conformité avec les normes ; la dernière grosse étape en cours de réalisation a été la mise aux normes de sécurité des sous-sols (électricité, incendie, circulation des personnes, etc...).
- Sécurité des systèmes d'information : l'audit en a été effectué et n'a relevé aucune anomalie ; le plan de secours est déjà opérationnel et a fait l'objet de tests de restauration en vraie grandeur qui se sont avérés très satisfaisants.
- Risques comptables : l'adaptation aux nouvelles normes IFRS ne pose pas de problème insurmontable ni de fonds ni de délai.
- Risques de non-conformité : le CFCAL-Banque est intégré au réseau du Crédit Foncier

## e. La documentation

La documentation des procédures commence à être accessible par le réseau interne sous une forme particulièrement ergonomique. Elle devrait être encore poursuivie et complétée en 2006.

Une cartographie complète des risques a été réalisée en 2005 en conformité totale avec les normes du Crédit Foncier.

## f. La surveillance des flux d'espèces et de titres

Les activités numéraires et titres du CFCAL-Banque sont extrêmement limitées en volume et en montant unitaire, leur surveillance ne soulève pas de problème particulier. La seule difficulté résiduelle concerne l'application de certaines dispositions officielles de la lutte contre le blanchiment qui ont été conçues pour surveiller des opérations que **ne fait pas** le CFCAL-Banque. Les agents chargés de cette surveillance ont reçu un complément de formation en 2005. La fourniture par le Crédit Foncier de la "liste noire" des contreparties dangereuses et son exploitation par le CFCAL-Banque atténuent le risque déjà extrêmement faible d'occurrence du risque blanchiment.



